



**CREAI  
RHONE  
ALPES**

ÉVÉNEMENTS

2

COMMISSIONS

10

FORMATIONS

14

CONSEIL

42

ÉTUDES

44

ADHÉRENTS

48

CONTACTS

54

# ÉVÉNEMENTS





**L'animation du secteur social et médico-social est la première mission des CREAI dans la définition de l'arrêté de création de 1964. Cette mission est conçue au CREAI Rhône-Alpes comme la valorisation constante des meilleures productions du terrain professionnel et des avancées de la recherche.**

**L'animation comporte plusieurs volets :**

- **La production de dossiers thématiques.** Le dernier dossier produit concerne l'analyse de la pratique (documents téléchargeables sur le site internet). Deux nouveaux dossiers sont en préparations pour 2012 : l'un sur les dernières évolutions techniques du projet personnalisé, l'autre sur les conditions de réussite, notamment au plan éthique, d'un processus de fusion entre des organismes gestionnaires.
- **Des commissions et des journées d'étude ou séminaires décrits en pages suivantes.**

**L'équipe technique du CREAI souhaite avant tout se tenir à l'écoute de vos propositions. Les meilleurs projets et les actions les plus réussies sont le plus souvent ceux qui émergent des préoccupations quotidiennes du terrain.**



## • Contact

**Marie-Noëlle VAILLANT**

Responsable logistique

CREAI Rhône-Alpes

75 cours Albert Thomas

69003 Lyon

téléphone : 04 72 77 76 23

télécopie : 04 78 37 03 38

mn.vaillant@creai-ra.org

## &gt; Voir modalités en ligne :

<http://www.creai-ra.org>

## RENCONTRE

## Les jeudis de l'éthique

> Ces rencontres seront organisées et animées par :

Marie-France CALLU, Docteur d'État en droit privé, Maître de conférence, Conseillère technique au CREAI Rhône-Alpes

**Les professionnels de l'accompagnement social et médico-social se trouvent régulièrement confrontés à des situations complexes auxquelles ils ne peuvent répondre que par une élaboration collective fondée sur des valeurs humaines partagées.**

**Les problématiques à résoudre nécessitent de pouvoir y réfléchir de manière distanciée puisque celles-ci se situent dans des zones d'incertitude juridique ou réglementaire où des valeurs contradictoires sont à l'œuvre.**

**Dès septembre 2011, le CREAI Rhône-Alpes propose un espace de réflexion éthique sur des thématiques singulières de la pratique quotidienne où entrent en conflit des principes d'intervention.**

**Pour chaque thématique, des exposés de spécialistes de l'éthique (juristes, médecins, philosophes...) introduiront et nourriront les échanges et débats avec les acteurs du secteur social et médico-social.**

### CALENDRIER 2011

- Jeudi 15 septembre 2011 de 18h00 à 20h00

**Introduction à une réflexion éthique**

avec Nicolas KOPP, Neuropathologiste, Docteur en médecine, en biologie et éthique biomédicale, Responsable du groupe neuroéthique de l'espace éthique de Rhône-Alpes.

- Jeudi 20 octobre 2011 de 18h00 à 20h00

**L'irruption de l'éthique dans le secteur médico-social**

avec Élisabeth ZUCMAN, Médecin de réadaptation fonctionnelle, Présidente honoraire du Groupe Polyhandicap France (GPF).

- Jeudi 17 novembre 2011 de 18h00 à 20h00

**Le respect de la dignité dans les établissements sociaux et médico-sociaux**

(personne invitée en cours)

- Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011 de 18h00 à 20h00

**La vie affective et sexuelle dans les établissements sociaux et médico-sociaux**

(personne invitée en cours)



• Lieu du séminaire

**Amphithéâtre de la Caisse d'Épargne**

42 bd Eugène Deruelle 69003 Lyon / Part-Dieu

• Contact événement

**Camille GILIBERT** Conseillère technique

c.gilibert@creai-ra.org

• Contact logistique

**Marie-Noëlle VAILLANT**

Responsable logistique CREAI Rhône-Alpes

75 cours Albert Thomas 69003 Lyon

téléphone : 04 72 77 76 23

télécopie : 04 78 37 03 38

mn.vaillant@creai-ra.org

> Voir programme détaillé et inscription en ligne, sur  
site internet : <http://www.essential-web.com/creai>

## SÉMINAIRE

# Handicaps complexes de grande dépendance : polyhandicap, handicap mental sévère

Vendredi 25 et samedi 26 novembre 2011 - Amphithéâtre de la Caisse d'Épargne / Lyon Part-Dieu

Séminaire organisé par le CREAI Rhône-Alpes en collaboration avec le réseau Lucioles et nos partenaires invités (en cours)

**« À la manière dont une société traite certains problèmes significatifs, elle se révèle. Le problème du handicap est de ceux-là. Parler des personnes handicapées avec quelque pertinence, c'est dévoiler les profondeurs sociales. »** Henri-Jacques STIKER, Corps infirmes et sociétés

## ARGUMENT

Un premier regard sur des personnes porteuses de « handicap complexe de grande dépendance » (polyhandicap, maladies rares conduisant à un handicap mental sévère, autisme « déficitaire », autres handicaps intellectuels conduisant à une grande dépendance), ne voit que les limites d'êtres déficients, empêchés, enfermés dans leur corps, sans prise sur leur environnement. Ce regard nous heurte dans notre représentation de l'humanité, notre perception de l'identité humaine comme associée aux notions de langage, d'intellectualité, de capacités, d'autonomie, de liberté... En réalité, la rencontre avec ces personnes nous renvoie à l'essence même de notre humanité : le désir de vie, la conscience de soi, de l'altérité, l'interdépendance, les potentialités humaines – c'est-à-dire « ce qui existe en puissance » en chacun.

Du corps infirme, objet de soins, au citoyen, titulaire des mêmes droits que tous...

- Quelle juste attention porter à ces êtres complexes et vulnérables ?
- Quelle relation développer avec eux ?
- Quelle ambition concevoir pour et avec eux ?

Autour de questions éthiques essentielles, ces deux journées de formation et d'échange permettront à chacun, professionnel ou non, intervenant et vivant auprès de ces personnes, d'aborder des questions très concrètes au cours des trois demi-journées thématiques (le soin, la cognition, les aidants) et, en dernière demi-journée, d'ouvrir un large espace à la réflexion philosophique.

## LES THÉMATIQUES

### Soin, prendre soin et soin partagé

Les savoir-faire en matière de soin pour les personnes porteuses de handicaps complexes de grande dépendance ont largement évolué pour permettre aujourd'hui de leur apporter confort et bien-être, essentiels à une qualité de vie, grâce à des soins complexes, techniquement bien maîtrisés. Mais la réponse aux besoins « de base » (respiration, alimentation, sommeil, hygiène, sécurité...) implique aussi des questionnements éthiques constants sur le prendre soin et le « soin partagé ».

### Cognition et apprentissages

L'exploration des compétences cognitives de ces personnes se heurte d'une part à des représentations largement liées aux déficits d'expression et de communication, d'autre part au manque d'outils d'évaluation et de supports pédagogiques adaptés. Dans ce domaine pourtant, la multiplication de recherches, travaux, expérimentations, concourt au développement des apprentissages ou à la prévention de leur perte, démontrant que les limites imaginées pour chacun peuvent être constamment dépassées.

### Aidants, familles, professionnels

L'accompagnement de ces personnes au quotidien, dans tout leur être, implique sollicitude et respect, générosité et imagination. Pour les aidants, en particulier les aidants naturels et familiaux, le quotidien peut aussi être synonyme d'isolement, de souffrance et d'incompréhension. De nombreuses avancées sont à souligner aujourd'hui en matière de soutien aux aidants (information, formation, répit...), mais également de prise en compte de leur expertise et de partage de savoirs aidants/professionnels.



## • Contact

**Sabrina HLILOU**

Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter la plaquette de ce séminaire  
directement en ligne <http://www.creai-ra.org>

## SÉMINAIRE

## Se préparer à l'évaluation externe

Séminaire de formation à destination des dirigeants d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux organisé conjointement par le CREAI Rhône-Alpes et l'IFROSS - Université Lyon 3.

Il constitue un volet complémentaire du séminaire « Élaborer un projet d'établissement dans la nouvelle donne médico-sociale ».

### CONTEXTE

Depuis la loi du 2 janvier 2002, deux textes plus récents sont venus compléter le dispositif de l'évaluation externe : les décrets n°2007-975 du 15 mai 2007 et n°2010-1319 du 3 novembre 2010. Il est désormais impératif que les établissements, autorisés avant ou en 2002, aient réalisé leur démarche d'évaluation externe avant la fin de l'année 2014. Il est donc nécessaire de soigneusement planifier les temps d'évaluation interne puis externe pour mobiliser efficacement les équipes professionnelles.

Au-delà de ce cadrage juridique et temporel contraignant, il reste bien des points d'attention à traiter pour faire de cette obligation légale une démarche véritablement utile pour les usagers et les professionnels : quels sont les points critiques du processus d'évaluation ? Quels sont les effets réels de l'évaluation sur le dialogue avec les autorités de tarification et sur le renouvellement des autorisations ? Comment articuler l'évaluation externe avec les autres démarches institutionnelles ? Comment concevoir le cahier des charges afin de réaliser un choix pertinent du prestataire habilité ?

C'est tout l'enjeu de cette journée de faire le point sur les éléments clés à identifier pour concevoir et conduire une évaluation externe non plus seulement comme une simple réponse à une injonction légale mais véritablement comme un levier au service d'un projet d'amélioration continue de la qualité.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit l'évaluation externe.
- Identifier les éléments critiques de la démarche et les facteurs clés de succès.
- Savoir articuler l'évaluation externe avec la politique qualité et les autres démarches institutionnelles.
- Savoir rédiger le cahier des charges de l'évaluation externe.

### CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire de l'évaluation externe.
- Les points de passage obligé de l'évaluation externe.
- Les effets de l'évaluation externe sur le renouvellement des autorisations.
- L'articulation de l'évaluation externe avec l'ensemble des démarches institutionnelles (projet d'établissement, évaluation interne, CPOM).
- Le choix d'un prestataire externe et la réalisation de l'évaluation.
- L'évaluation externe, un levier au service de la politique d'amélioration continue de la qualité.
- Témoignages d'associations et d'établissements ayant réalisé des démarches d'évaluation externe.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Retours d'expériences et études de cas.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Retours d'expériences et études de cas.

### INTERVENANTS

- **Jean-Pierre CLAVERANNE**  
Professeur des universités en gestion,  
Directeur de l'IFROSS, Université Lyon 3
- **David PIOVESAN**  
Maître de conférences en gestion, IFROSS, Université Lyon 3,  
Conseiller scientifique au CREAI Rhône-Alpes
- **Eric GARCIA**  
Professeur associé à l'IFROSS, Université Lyon 3
- **Matthieu DEMARQUEZ**  
Conseiller technique au CREAI Rhône-Alpes
- **Claude VOLKMAR**  
Directeur du CREAI Rhône-Alpes,  
membre du Conseil Scientifique de l'ANESM

### DATES

en cours, (1<sup>er</sup> trimestre 2012),  
consulter le site : <http://www.creai-ra.org>





## SÉMINAIRE

# Élaborer un projet d'établissement dans la nouvelle donne médico-sociale

Séminaire de formation à destination des dirigeants d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux,  
organisé conjointement par le CREAI Rhône-Alpes et l'IFROSS - Université Lyon 3.

Il constitue un volet complémentaire du séminaire « Se préparer à l'évaluation externe ».

### CONTEXTE

La loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » (HPST) du 21 juillet 2009 a profondément rénové le dispositif de régulation et de planification du secteur social et médico-social : changement des logiques de création et d'extension d'activité, renforcement des exigences d'efficacité économique, rationalisation organisationnelle, développement des coopérations et réseaux, prise en compte du territoire, meilleure appréhension des besoins des usagers et des caractéristiques des populations accueillies, tels sont brièvement résumés quelques uns de ces principaux changements.

Au-delà de cette nouvelle approche de la régulation, il s'agit également d'intégrer dans la démarche projet les mutations qui traversent nos sociétés : la place renforcée des usagers et des familles, les nouvelles dynamiques sociales et économiques, les nouvelles approches métiers, les nouvelles approches européennes du handicap et de la dépendance...

Ce séminaire propose de prendre la mesure des nouvelles exigences du projet d'établissement et d'en faciliter l'appropriation par les équipes de direction afin de concevoir et conduire le projet dans le cadre d'une démarche stratégique globale faisant sens par delà l'injonction légale.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Concevoir le projet d'établissement comme une démarche stratégique.
- Positionner l'établissement par rapport à la commande publique et aux enjeux sociétaux.
- Passer du diagnostic à l'action.
- Engager une véritable démarche d'appropriation collective.

### CONTENU

- La nouvelle donne médico-sociale et les nouveaux enjeux de la régulation.
- L'analyse de la place d'un établissement dans un territoire (la commande publique, les enjeux territoriaux, les partenariats, la concurrence, les réseaux).
- L'analyse des caractéristiques de la population accueillie et à accueillir au sein d'un établissement.
- Le diagnostic organisationnel, économique et social, préalable au projet.
- Les liens entre projet d'établissement, projet d'accompagnement et de soin, et projets personnalisés.
- Du diagnostic préalable à la visée : la formulation du projet stratégique.
- L'articulation entre le projet d'établissement, un CPOM, les évaluations interne et externe.
- La conception d'un dispositif durable de suivi et d'évaluation du projet d'établissement.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et sociologiques.
- Études de cas et applications pratiques.

### INTERVENANTS

**David PIOVESAN**, Conseiller scientifique

**Mathieu DEMARQUEZ**, Conseiller technique

### DATES

en cours, (1<sup>er</sup> trimestre 2012), consulter le site : <http://www.creai-ra.org>



## • Contact

**Sabrina HLILOU**

Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

**> Pour consulter la plaquette de ce séminaire  
directement en ligne <http://www.creai-ra.org>**

## | SÉMINAIRE

## Les politiques de **régulation sanitaire** **et médico-sociale** en Rhône-Alpes

### Actualités, enjeux et perspectives

*Séminaire de formation à destination des dirigeants d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux  
organisé conjointement par le CREAI Rhône-Alpes et l'IFROSS - Université Lyon 3.*

**CONTEXTE**

**La loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009 a profondément rénové le dispositif de planification du secteur sanitaire et médico-social. Plus de deux années et demie après cette loi dont l'objectif était la refondation du système sanitaire et médico-social, les ARS comme les DRJSCS ont enclenché et installé durablement un nouveau dispositif de régulation.**

**L'objectif de cette journée de formation n'est pas, une fois de plus, de synthétiser ces bouleversements. Il s'agit davantage de comprendre comment cette réforme a été traduite dans les faits dans la région Rhône-Alpes : quelles sont les grandes orientations régionales ? Quels sont les enjeux et défis pour les structures gestionnaires ? Quelles sont les perspectives pour demain ?**

**Ces enjeux seront abordés sous un angle documenté afin de dessiner concrètement ce qui est mis en mouvement dans la région, les tendances de fond, les zones encore en discussion, les points d'achoppement et les scénarii d'évolution.**

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- Faire le point sur l'état d'avancement de la mise en place de la loi HPST en Rhône-Alpes.
- Comprendre les enjeux du plan stratégique régional de santé en Rhône-Alpes.
- Dessiner les perspectives régionales d'évolution.
- Dégager les enseignements dans le cadre des démarches stratégiques menées par les gestionnaires de structures

**CONTENU**

- La nouvelle donne médico-sociale et les nouveaux enjeux de la régulation : du national au territoire
- Le plan stratégique régional de santé en Rhône-Alpes : contenus et enjeux
- Les perspectives pour demain
- Les enseignements pour la gestion des structures

**MÉTHODES DE FORMATION**

- Analyse des documents de la région Rhône-Alpes
- Mise en perspective de la région avec d'autres régions en France
- Retour d'expérience de la participation aux instances de régulation et de concertation
- Études de cas et applications pratiques.

**PUBLIC**

Dirigeants salariés et bénévoles des établissements et sièges des organismes gestionnaires.

**DATES**

en cours, (1<sup>er</sup> trimestre 2012), consulter le site : <http://www.creai-ra.org>



COMMISSIONS

# COMMISSIONS





## Une animation régionale au service de vos projets

Les commissions sont des groupes de travail qui s'organisent, définissent leur thèmes et leurs méthodes de travail de façon autonome, en bénéficiant d'un soutien du CREAI qui peut aller de la simple logistique (réservation de salle, secrétariat, compte rendus) à l'animation complète du groupe. Leur origine est très diverse (spontanée, ou décidée par les instances du CREAI), mais leur utilité est manifeste : nombre de journées d'étude, ou de productions de documents utiles à tous ont été le résultat d'un travail durable d'un groupe de professionnels qui mettent ainsi leurs connaissances et leur créativité au service du plus grand nombre.

### HANDICAP ET SCOLARITÉ

Cette commission est toujours très active et son travail participe à l'organisation de la journée d'étude régionale qui chaque année associe les familles, les acteurs médico-sociaux et les personnels de l'Éducation Nationale dans une réflexion continue sur les conditions de réussite des parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap (prochaine en 2012 à Lyon).

#### EN SAVOIR PLUS

[www.creai-ra.org/Handicap-et-scolarite.html](http://www.creai-ra.org/Handicap-et-scolarite.html)

#### CONTACT

**Camille GILIBERT**, Conseillère technique  
[c.gilibert@creai-ra.org](mailto:c.gilibert@creai-ra.org)

### PROJETS INNOVANTS

Cette commission a été mise en place pour repérer, promouvoir et valoriser les réponses innovantes dans le secteur social et médico-social en région Rhône-Alpes, et constituer à terme une banque de données qui servira dans la nouvelle logique des appels à projets.

#### EN SAVOIR PLUS

<http://creai-ra.org/projets-innovants.html>

#### CONTACT

**Matthieu DEMARQUEZ**, Conseiller technique  
[m.demarquez@creai-ra.org](mailto:m.demarquez@creai-ra.org)



## CONCEVOIR UN SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ ET PERFORMANT (EN LIEN AVEC L'ANAP)

Cette commission mise en place en 2011 pour concevoir les nouveaux outils de conduite des projets à l'aide d'un langage commun inspiré du guide GEVA (utilisé par les MDPH), la gestion des dossiers des usagers au sein des établissements, mais également pour utiliser ces éléments dans l'observation des besoins à l'échelle d'un territoire. Elle s'installe dans un premier temps avec un nombre restreint de participants pour traiter les problèmes conceptuels et techniques qui se posent dans l'immédiat avant de s'ouvrir à une plus large participation.

### CONTACTS

**Eliane CORBET**, Directrice technique  
e.corbet@creai-ra.org

**Natalia BREYSSE**, Conseillère technique  
n.breyse@creai-ra.org

## MÉTHODE ET ÉTHIQUE DU GROUPEMENT ET DE LA FUSION

Cette nouvelle commission sera mise en place en fin de 2011 pour forger les outils et les méthodes d'accompagnement des groupements qui se multiplient aujourd'hui dans notre secteur. Ce mouvement d'ampleur requiert une réflexion partagée sur l'éthique partenariale indispensable à ces rapprochements, regroupements ou fusions.

### CONTACT

**Claude VOLKMAR**, Directeur général  
c.volkmar@creai-ra.org

## HANDICAP PSYCHIQUE

On sait que le handicap psychique est aujourd'hui un déterminant de premier plan dans la conception des politiques publiques pour l'articulation du sanitaire et du médico-social, compte tenu du nombre de situations concernées par des hospitalisations inadéquates.

### CONTACT

**Claude VOLKMAR**, Directeur général  
c.volkmar@creai-ra.org



## Conseil juridique et avis éthique

**Un service de conseil juridique et d'avis éthique est proposé dès 2011 aux responsables et aux professionnels du secteur social et médico-social.**

### CONSEIL JURIDIQUE

**Le conseil juridique, orienté sur la mise en œuvre des droits des usagers, concernera la gestion des dossiers des usagers, et l'articulation entre secret professionnel et information utile, la mise en œuvre des contrats de séjour, le fonctionnement du conseil de la vie sociale... et de manière générale toute problématique nécessitant l'éclairage de professionnels du droit.**

**Ouvert à nos adhérents, ce service est assuré par Marie-France CALLU, Docteur d'État en droit privé, Maître de conférence, Conseillère technique au CREAI Rhône-Alpes et Olivier DUCHOSAL, Juriste au CREAI Rhône-Alpes. Toute demande de conseil juridique fera l'objet d'un devis détaillé afin d'en déterminer le contenu et le coût.**

### CONSEIL ÉTHIQUE

**Le conseil éthique réunira les meilleurs spécialistes de l'éthique à l'écoute des difficultés quotidiennes rencontrées dans les établissements et les services pour concilier les droits et libertés des personnes et les besoins de protection, le secret professionnel et le partage de l'information...**

**Ouvert gratuitement à nos adhérents, ce service est assuré par Marie-France CALLU, Docteur d'État en droit privé, Maître de conférence, Conseillère technique au CREAI Rhône-Alpes, qui anime l'équipe d'experts.**

### CONTACT

**Olivier DUCHOSAL**, Juriste, Conseiller technique  
o.duchosal@creai-ra.org



FORMATIONS

# FORMATIONS





## • Contact

**Sabrina HLILOU**

Assistante pôle formation  
s.hilou@creai-ra.org  
téléphone : 04 72 77 76 22  
télécopie : 04 78 37 03 38  
formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre  
de formations directement en ligne  
<http://www.creai-ra.org>

**« Les trois missions principales du CREAI Rhône-Alpes, l'étude et l'observation, la formation par l'accompagnement de projets, la valorisation de pratiques professionnelles de qualité, sont indispensables l'une à l'autre ».**

La Charte de qualité que le CREAI Rhône-Alpes s'est donnée en 2003 indique de manière claire que les prestations de formation ne sont pas considérées au CREAI comme un « produit » parmi d'autres. Le CREAI est depuis son origine un lieu d'observation des besoins et des attentes des personnes vulnérables et un lieu de repérage et de valorisation des pratiques professionnelles innovantes et de qualité. Les formations qu'il délivre sont conçues à partir de cette expérience de terrain. Le CREAI n'est donc pas un formateur généraliste et il ne délivre pas toutes les formations. Elles sont en nombre volontairement limité et concernent principalement les domaines du projet et de son évaluation : du projet personnalisé au projet d'établissement, de l'évaluation interne à la préparation de l'évaluation externe. Ces formations, élaborées en lien direct avec les dirigeants des établissements et services, sont ajustées au plus près des besoins des équipes professionnelles, et s'inscrivent dans les logiques de l'innovation et de la performance qui sont aujourd'hui au principe d'un secteur qui change dans un environnement en mouvement. C'est ainsi que le CREAI conçoit la qualité de ses formations : des formateurs expérimentés, praticiens ou universitaires, capables de renouveler leurs contenus parce que l'équipe de formateurs bénéficie de l'apport des autres activités du CREAI et de ses partenariats avec l'Université, l'ANESM, l'ANAP, l'IRESP, l'ONED...

Grâce au partenariat avec l'IFROSS - Université Lyon 3, les formations du CREAI bénéficieront notamment d'une validation dans les cursus universitaires. Un accord de partenariat a en effet été signé entre le CREAI Rhône-Alpes et l'IFROSS, Université Lyon 3, afin de valoriser sous forme universitaire les formations réalisées par le CREAI. Ainsi, un auditeur qui aurait suivi les formations référencées dans le catalogue, dans un délai de 2 à 3 années, se verra proposer, après analyse du dossier, une équivalence d'un module de la formation Master 1 Direction Organisation et Stratégie des structures sanitaires et médico-sociales de l'IFROSS université Lyon 3 ([www.ifross.com](http://www.ifross.com)).

Ces formations sont ainsi capitalisables et permettent une valorisation des journées suivies par les auditeurs. Ce dispositif fonctionne aussi bien concernant les formations en inter qu'en intra.

Grâce au partenariat avec l'ONED, les formations en protection de l'enfance bénéficieront des tous derniers développements de la recherche sur les outils d'évaluation des situations que le CREAI a conduite pour l'observatoire national. Grâce au partenariat avec l'ANAP, les formations sur le pilotage des établissements et services intégreront les travaux les plus récents sur la performance.

Les besoins nouveaux des populations accueillies sont eux aussi ciblés dans les formations : accueil et accompagnement des personnes handicapées par la maladie mentale, ou encore des personnes handicapées avançant en âge, prévention et traitement des phénomènes de violence, en partenariat avec le SUSa de l'Université de Mons.

En tant que partenaire technique, le CREAI Rhône-Alpes vous accompagne dans ces évolutions en proposant une offre de formation toujours conçue pour permettre :

- l'analyse en continu des évolutions et des enjeux du secteur,
- l'appui à la conduite de démarches collectives de progrès,
- le développement de compétences et connaissances spécifiques liées aux situations des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services,
- le soutien à la formalisation de nouveaux supports et processus d'accompagnement des personnes.

### NOS FORMATIONS EN INTRA-ÉTABLISSEMENT

L'offre de formation en intra-établissement privilégie le plus souvent possible le principe de la formation-action pour une articulation optimale entre les apports formatifs, vos préoccupations concrètes et la mise en pratique opérationnelle. Nous élaborons à votre demande un programme de formation détaillé et personnalisé (durée, contenu, organisation) en fonction de vos attentes.

### NOS FORMATIONS EN INTER-ÉTABLISSEMENTS

L'offre de formation en inter-établissements privilégie des formations courtes et centrées sur des thèmes d'actualité pour une compréhension et une appropriation globale du sujet et l'acquisition de méthodes et d'outils directement utilisables, dans le cadre de groupes permettant l'échange d'expériences.

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée

**1 jour**

• Intervenant

**Matthieu DEMARQUEZ** Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 € /personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

# Élaborer **un projet d'établissement** dans la nouvelle donne médico-sociale

### CONTEXTE

**Document stratégique pour les autorités de tarification, le gestionnaire et la direction, document de référence pour les professionnels, support d'information... Le projet d'établissement est au croisement de différents attendus qui le rendent incontournable et complexe.**

**De plus, le nouveau contexte issu de la loi HPST du 21 juillet 2009 a introduit de nouveaux paramètres de régulation du secteur social et médico-social qui se répercutent sur le projet d'établissement : nouvelles logiques de création et d'extension d'activité, renforcement des exigences d'efficacité économique, rationalisation organisationnelle, développement des coopérations et réseaux, prise en compte des logiques socio-territoriales, meilleure appréhension des besoins des usagers, tels sont brièvement résumés quelques-uns de ces principaux changements.**

**Plus largement, le projet d'établissement est questionné par les évolutions de nos sociétés : place des usagers et des familles, dynamiques sociales et économiques, nouvelles approches métiers, nouvelles approches européennes du handicap et de la dépendance.**

**La formation proposée par le CREAI Rhône-Alpes s'inscrit dans ce nouveau contexte avec une méthode articulant projet stratégique, projet d'accompagnement social et médico-social et projet organisationnel.**

### OBJECTIFS

- Savoir organiser, piloter et animer une démarche d'élaboration du projet d'établissement ou de service.
- Concevoir le projet d'établissement comme une démarche stratégique.
- Savoir conduire une démarche d'analyse du projet (missions, public, prestations, organisation et moyens).
- Savoir définir et formaliser le projet d'accompagnement social et médico-social.
- Savoir définir les enjeux et les orientations du projet à 5 ans et les piloter en interne.

### CONTENU

#### Le projet stratégique

- La nouvelle donne du secteur social et médico-social et les nouveaux enjeux de la régulation.
- L'analyse de la place de l'établissement dans son territoire (commande publique, enjeux territoriaux, partenariats, concurrence, réseaux).
- L'analyse de l'évolution des caractéristiques du public accueilli et de la demande du territoire.
- L'articulation avec les logiques de contractualisation (CPOM).

#### Le projet d'accompagnement

- Les caractéristiques des personnes accueillies, l'évolution des besoins, les attentes et exigences de qualité : construire des références communes et des objectifs partagés.
- Le projet social et médico-social d'accompagnement et les pratiques professionnelles : références, objectifs et modalités d'intervention.

**Le projet organisationnel**

- Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement : moyens, supports et outils.
- L'organisation et les moyens de l'établissement : métiers, fonctions, processus.
- L'établissement dans son environnement : partenariat, réseaux, coopération, inclusion sociale.

**Concevoir un dispositif de suivi et d'évaluation du projet d'établissement**

- L'articulation projet d'établissement, CPOM, évaluations internes et externes.
- Le plan d'action du projet d'établissement et son évaluation.

**Méthodes de formation**

- Apports théoriques, méthodologiques et techniques.
- Présentation de trames de projet.
- Élaboration de supports et d'outils.
- Mise en pratique.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

**Formation inter-établissement** 29 mars 2012



**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **2 jours**

• Intervenant :

**Matthieu DEMARQUEZ** Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILLOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

# Piloter et animer une **démarche d'évaluation interne** et d'**amélioration de la qualité**

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**Point d'ancrage des démarches d'amélioration de la qualité, l'évaluation interne, définie par la loi 2002-2, est un levier dynamique pour la construction de repères partagés en termes de bonnes pratiques professionnelles, de réflexion sur les organisations et les accompagnements et pour l'actualisation du projet d'établissement. Mais la démarche nécessite un pilotage, une méthodologie et un outillage rigoureux pour en intégrer les principes et les processus dans la culture et l'organisation des Établissements Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). La formation proposée par le CREAI Rhône-Alpes s'inscrit dans une approche méthodologique participative, avec des outils évolutifs et adaptables au contexte particulier de chaque Établissement Service Social et Médico-Social (ESSMS) pour un ancrage durable de la démarche dans le fonctionnement de l'établissement.**

### OBJECTIFS

- Savoir organiser, piloter et animer une démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité.
- Savoir identifier, formaliser et partager des références communes en termes de qualité des prestations délivrées et d'organisation de la structure qui délivre le service.
- Acquérir les méthodes et les outils pour conduire une démarche d'évaluation interne participative permettant la production d'un diagnostic partagé et un plan d'amélioration pluriannuel.
- Savoir intégrer la démarche d'amélioration continue de la qualité dans le fonctionnement de l'ESSMS.

### CONTENU

- Les attendus, concepts et méthodes de l'évaluation interne.
- Les champs de l'évaluation interne et l'articulation avec le projet d'établissement.
- Les outils de l'évaluation interne : le référentiel d'évaluation, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les supports méthodologiques et techniques.
- Le pilotage et l'animation de la démarche : le rôle de la direction et de l'encadrement, le référent qualité, les fonctions ressources, l'association des salariés et des usagers.
- Conduire l'évaluation interne et formaliser les résultats dans un rapport d'évaluation : les méthodes et outils de recueil et d'analyse de données, les méthodes d'animation de groupes de travail.
- Élaborer un plan d'amélioration pluriannuel articulé avec le projet d'établissement ou de service.
- Structurer et piloter un dispositif d'amélioration continue de la qualité.
- Les attendus et points de passage de l'évaluation externe.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et techniques.
- Appropriation / formalisation d'un référentiel d'évaluation.
- Mise en situation d'animation de groupes.
- Élaboration des supports et outils.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

**Formation inter-établissement** 17 et 18 novembre 2011 et 26 et 27 avril 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

## • Intervenants :

**David PIOVESAN** Conseiller scientifique

**Matthieu DEMARQUEZ** Conseiller technique

## • Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre de formations directement en ligne <http://www.creai-ra.org>

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

# Se préparer à l'évaluation externe

*Cette formation est réalisable en intra*

### CONTEXTE

Prévue par la loi du 2 janvier 2002, l'obligation d'évaluation externe a été complétée par deux textes récents : les décrets n°2007-975 du 15 mai 2007 et n°2010-1319 du 3 novembre 2010. Il est désormais impératif que les établissements sociaux et médico-sociaux autorisés en 2002 aient réalisé leur démarche d'évaluation externe avant la fin de l'année 2014. Il ne faut pas se tromper néanmoins car les éléments de calendrier sont parfois nettement plus contraignants que le simple décompte de trois années restantes pour réaliser l'évaluation externe. Pour autant, au-delà de ce cadrage juridique, il reste bien des points d'attention à clarifier pour faire de cette obligation légale une véritable démarche utile pour les établissements : quelles sont les zones critiques de l'évaluation ? Quels sont les effets réels de celle-ci sur le dialogue avec les autorités de tarification et sur le renouvellement des autorisations ? Comment articuler l'évaluation externe avec les autres démarches institutionnelles ? Comment concevoir le cahier des charges afin de réaliser un choix pertinent de prestataire ? C'est tout l'enjeu de cette formation : identifier les éléments clefs de l'évaluation externe et de son déroulement pour la concevoir et la conduire non plus seulement comme une simple réponse à une injonction légale mais véritablement comme un levier au service d'un projet d'amélioration continue de la qualité.

### OBJECTIFS

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire de l'évaluation externe.
- Connaître les domaines d'application de l'évaluation externe.
- Identifier les éléments critiques de la démarche et les facteurs clefs de succès.
- Savoir articuler l'évaluation externe avec la politique qualité et les démarches institutionnelles.
- Savoir rédiger le cahier des charges d'appel à prestataire pour son évaluation externe.

### CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire de l'évaluation externe.
- Les contenus et points de passage obligés de l'évaluation externe.
- Le rappel des attendus et exigences de qualité et leur application à l'Établissement Service Sociale et Médico-Sociale (ESSMS) dans la perspective de l'évaluation externe (textes applicables, référentiels et recommandations de bonnes pratiques professionnelles).
- Les effets de l'évaluation externe sur le renouvellement des autorisations.
- L'articulation de l'évaluation externe avec le projet d'établissement, l'évaluation interne, le CPOM.
- Le choix d'un prestataire d'évaluation externe et la réalisation de l'évaluation.
- L'évaluation externe, un levier au service de la politique d'amélioration continue de la qualité.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Apports formatifs ciblés au regard des attendus et exigences de qualité communs au secteur et spécifiques à l'établissement.
- Retours d'expériences et études de cas.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **4 jours**

• Intervenants :

**Claude VOLKMAR** Directeur général

**Natalia BREYSSE** Conseillère technique

**Olivier DUCHOSAL** Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

# Mettre en place un **dispositif institutionnel** d'analyse, de traitement et de **prévention des maltraitances** et de **promotion de la bientraitance**

FORMATIONS

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**La prévention et le traitement des maltraitances nécessitent des apports théoriques et des méthodologies de mise en œuvre d'outils pérennes qui permettent d'identifier et d'analyser les situations, de les prévenir et de les traiter dans le respect des acteurs concernés.**

**Plus largement, la promotion de la bientraitance devient une préoccupation partagée qui a fait l'objet de recommandations de bonnes pratiques professionnelles par l'ANESM qui tend à impliquer tous les niveaux d'organisation et de pratiques de l'établissement ou du service et qui fait, donc, partie intégrante de la qualité.**

### OBJECTIFS

#### Identifier les sources de la maltraitance et les situations à risques de maltraitance

- Comprendre les sources sociales, institutionnelles et individuelles de la maltraitance.
- Sensibiliser à la diversité des représentations sociales et intimes de ce qui « fait violence ».
- Identifier et nommer les situations de violences vécues par les professionnels et les usagers et les situations à risque de maltraitance propres aux accompagnements médico-sociaux.
- Comprendre la dimension systémique des sources de maltraitance et de violence.
- Savoir repérer les signes précurseurs des violences et des maltraitances actives ou passives.

#### Les aspects juridiques de la maltraitance

- Appréhender les aspects juridiques de la maltraitance.
- S'approprier les notions de responsabilité civile, pénale, administrative et professionnelle.
- Connaître les risques réglementés et non réglementés, l'obligation de moyens et de résultats.
- Connaître les modalités de signalement et savoir signaler à bon escient.

#### Mettre en place un dispositif de traitement des maltraitances et de promotion de la bientraitance

- Repérer les pratiques de gestion collective des situations de violences et les réponses institutionnelles à organiser.
- Développer une attention à la qualité des relations entre les professionnels.
- Acquérir les concepts et définitions de la bientraitance et de ses champs d'application.
- Définir une éthique éducative de la réduction des violences institutionnelles et de la promotion de la bientraitance.
- Identifier les conditions et les supports d'un dispositif institutionnel durable de gestion de la violence institutionnelle et de promotion de la bientraitance : diagnostic, veille, traitement, prévention.

### CONTENU

- Histoire et définitions des violences et maltraitances.
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.
- Les représentations de la violence et les conséquences psychologiques et sociales de l'exposition à la violence.
- Institution et système.
- L'analyse des risques : concepts et méthodes.
- Les risques spécifiques à certaines populations accueillies.
- Du repérage des événements « sentinelles » au recueil des événements indésirables : concepts, méthodes, outils et supports.
- Un dispositif durable de prévention et d'analyse des risques de maltraitance : outils, méthodes d'exploitation des données, méthodes de traitement des problèmes, questions éthiques à résoudre.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports psychosociologiques et juridiques.
- Analyse de situations concrètes
- Formalisation de supports et outils partagés.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>



**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée

**1 jour**

• Intervenant :

**Natalia BREYSSE** Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILLOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## PROJETS PERSONNALISÉS

# Évaluer les besoins des personnes en situation de handicap à l'aide du **guide d'évaluation multidimensionnelle GEVA** : son utilisation dans les établissements ou services

■ ■ ■ ■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

Le **GEVA (guide d'évaluation des besoins de compensation de la personne handicapée)**, s'il s'impose aux **Maisons départementales des personnes handicapées, trouve également sa place au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (observation des caractéristiques et besoins des personnes, construction et actualisation des projets personnalisés...)**. Cette formation vise à **comprendre le fonctionnement du GEVA et à l'adapter aux caractéristiques de la population accueillie pour le rendre opérationnel et permettre son utilisation par les équipes en établissement ou service.**

### OBJECTIFS

- S'approprier le contenu du GEVA et approfondir les concepts liés à son utilisation.
- Comprendre les liens entre l'évaluation des besoins et le projet personnalisé.
- Appréhender les modalités pratiques d'utilisation du GEVA en établissement.

### CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrivent le GEVA et les enjeux liés à son utilisation en établissement et service.
- Les concepts associés au GEVA (notions clefs, comprendre la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé, CIF).
- Point sur les modalités d'évaluation des capacités et des besoins des personnes par l'établissement ou le service (projets personnalisés, outils d'évaluation et d'observation...).
- Étudier le contenu du GEVA, ses différents volets, son fonctionnement et l'adapter aux caractéristiques des personnes accueillies et aux spécificités de l'établissement ou du service.
- Construire un support opérant pour les équipes au quotidien ou s'approprier un support existant.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Analyse des outils existants.
- Présentation et appropriation du GEVA.
- Élaboration de supports et d'outils adaptés à partir du GEVA.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

**Formation inter-établissement** 15 novembre 2011



## • Intervenants :

Psychologue  
Juriste

## • Contact :

**Sabrina HLILOU**  
Assistante pôle formation  
s.hilou@creai-ra.org  
téléphone : 04 72 77 76 22  
télécopie : 04 78 37 03 38  
formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre de formations  
directement en ligne <http://www.creai-ra.org>

## PROJETS PERSONNALISÉS

## Évaluer les situations d'enfants en danger : utiliser un référentiel d'évaluation diagnostique en protection de l'enfance

Formation en intra

### CONTEXTE

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a attribué aux Conseils généraux la responsabilité du recueil, de l'évaluation et du traitement des informations préoccupantes. Cette mission est une des priorités pour les Conseils généraux et des acteurs qui concourent à la protection de l'enfance. Pour autant, les pratiques sont très diverses d'un département à l'autre et au sein des départements, et les professionnels qui pratiquent les évaluations sont en demande d'outils et de méthodes.

Le CREAI Rhône-Alpes a conduit avec le soutien de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) et en partenariat avec des Conseils Généraux un programme de recherche action dans le cadre duquel a été élaboré un référentiel d'évaluation.

L'outil d'évaluation CREAI Rhône-Alpes / ONED permet de conduire l'évaluation des situations d'enfants en danger dans le cadre de la protection de l'enfance et explore différents domaines : le contexte socio-environnemental, économique et culturel de vie de l'enfant, la santé et le développement de l'enfant, la parentalité et l'exercice des fonctions parentales.

### OBJECTIFS

- S'approprier une méthode d'évaluation partagée et participative.
- Adopter de nouvelles postures professionnelles en matière d'évaluation.
- Installer un pilotage institutionnel favorable à l'adoption d'une méthode participative.

### CONTENU

- Le contexte législatif et réglementaire de la protection de l'enfance.
- Présentation et appropriation du référentiel d'évaluation des situations d'enfants en danger élaboré par le CREAI Rhône-Alpes en collaboration avec l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED).
- Présentation du processus d'évaluation soutenue par le référentiel.
- Les théories explicatives de la maltraitance qui fondent la construction du référentiel et en particulier la théorie de l'attachement.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports législatifs et réglementaires.
- Apports théoriques et conceptuels.
- Présentation et explication du référentiel d'évaluation CREAI Rhône-Alpes / ONED.
- Études de cas.

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée

**1 jour**

• Intervenant :

**Natalia BREYSSE** Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hliou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## PROJETS PERSONNALISÉS

# Définir et animer un **dispositif de travail** par projets personnalisés

■ ■ ■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**La mise en œuvre des projets personnalisés est une garantie centrale de l'individualisation des prestations et de l'exercice effectif des droits des usagers.**

**Ils constituent un outil de prévention des risques de maltraitance et permettent aux professionnels de donner du sens et des objectifs à leur travail quotidien auprès des personnes accompagnées.**

**La formation, par des apports théoriques et pratiques, permettra d'appréhender la démarche par projets personnalisés, de s'approprier les outils et de clarifier le processus permettant la mise en place de projets personnalisés de qualité au sein de l'institution.**

### OBJECTIFS

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire et les enjeux du travail par projets personnalisés.
- Appréhender le processus et la dynamique de travail par projets personnalisés (recueil de la parole de l'utilisateur, évaluation partagée des besoins, définition et évaluation des objectifs).
- Acquérir la méthodologie de rédaction des projets personnalisés (passer de l'évaluation des besoins à la rédaction des objectifs, comment rédiger des objectifs opérationnels ?).

### CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire.
- Les enjeux de la notion de projet personnalisé.
- La recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : « Les attentes de la personne et le projet personnalisé ».
- Analyser les points forts et les points à améliorer des projets existants au moyen d'apports théoriques.
- Apprendre à « parler le même langage » : se construire des représentations communes autour de la notion de handicap / connaître les outils d'appui à l'évaluation des situations dans le champ du handicap / adapter un outil d'évaluation aux caractéristiques de la population accueillie.
- Appréhender le processus de travail par projets personnalisés : repérer les phases clefs du processus de travail par projets personnalisés et cerner les enjeux propres à chaque phase / permettre la pérennisation de la démarche par projets personnalisés par l'élaboration d'un processus propre à l'institution / organiser les modalités d'association de l'utilisateur, des représentants légaux et des partenaires à l'élaboration du projet / définir les modalités d'évaluation et d'actualisation du projet.

### MÉTHODE DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Illustrations et études de cas.
- Élaboration de supports et d'outils.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée

**2 jours**

• Intervenant :

**Claude VOLKMAR** Directeur général

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hliou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## PROJETS PERSONNALISÉS

# Co-construire le projet personnalisé avec la famille

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

Depuis les rudiments esquissés dans les Annexes 24, la conception de la collaboration avec la famille de la personne accueillie et accompagnée dans un établissement ou un service médico-social a beaucoup évolué. Sous l'influence, notamment, de la loi 2002-2, la prééminence du point de vue du professionnel n'est plus de mise. Avec la notion de dialogue à partir du projet de vie impulsée par la loi 2005-102, un nouveau paradigme est installé : les conceptions « assistancielles » ou tutélaires de l'intervention sociale ont définitivement laissé la place à une conception contractualisée du service rendu.

Ce changement accompagne un changement profond de la culture professionnelle, qui a été induit par les parents eux-mêmes, autour de la question de leur expertise : l'autisme, ou encore le polyhandicap sont d'excellents descripteurs de cette évolution.

### OBJECTIFS

- Connaître l'évolution des idées et des textes.
- Comprendre les attentes parentales concernant le projet.
- Savoir suppléer et non se substituer.
- Savoir élaborer un dispositif permettant la négociation avec la famille.

### CONTENU

#### MODULE 1 LA PARTIE TECHNIQUE

- Le cadre légal et l'évolution des conceptions depuis les annexes 24.
- Les différents niveaux de collaboration : information, consultation, co-élaboration.
- Le consentement éclairé et la participation à la décision.
- L'évolution du service rendu : de l'assistanciel au contractuel.
- La contractualisation des objectifs du projet personnalisé (y compris dans le cadre des mesures contraintes).
- L'expertise parentale : développement de cette idée à partir d'exemples (l'autisme, la grande dépendance), définition des postures respectives parents/professionnels (empathie et sollicitation des compétences parentales).
- Négocier : conditions, modalités.
- Éléments de proximologie favorisant la négociation.
- Qui garantit ?... les rôles et places respectifs dans l'équipe pluriprofessionnelle.
- Qui évalue ?... la participation des familles à l'évaluation des projets.
- Un dispositif qui favorise l'implication : savoir inviter, savoir expliquer, savoir suppléer (sans se substituer), savoir conduire un entretien.

#### MODULE 2 LA PARTIE CITOYENNE

- La participation et l'expression des usagers, les dispositifs prévus par la loi, le CVS et les groupes d'expression.
- Comprendre l'évolution consumériste liée à la contractualisation.
- Comprendre les liens entre projet personnalisé et contrat.
- Impliquer les familles sans manipuler.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 12 et 13 décembre 2011 et 13 et 14 mars 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

Durée **2 jours**

## • Intervenants :

**Claude VOLKMAR** Directeur général

**Fabrice DELADOEUILLE** Psychologue clinicien

**Cyrile FANTINO** Chef de service SAVS GRIM 69

## • Tarif des formations inter (dans les locaux du CREA) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

## • Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hliou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS TECHNIQUES

# Comprendre et accompagner les personnes en situation de handicap psychique

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**De plus en plus d'établissements médico-sociaux sont confrontés à une évolution de leur public avec une part plus importante de personnes en situation de handicap psychique. Cette évolution est notamment liée à la volonté de permettre aux patients psychiatriques de sortir de l'hôpital pour aller vers des formes de prise en charge plus individualisées et visant une réinsertion sociale. Elle est également liée à la reconnaissance explicite du handicap psychique dans le texte de la loi du 11 février 2005.**

**L'accueil des personnes en situation de handicap psychique en établissement médico-social est très souvent source d'étonnement voire de désarroi ou d'inquiétude pour les professionnels habitués à travailler auprès d'autres types de population.**

### MODULE 1 *(une demi-journée)*

#### CONNAÎTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LE HANDICAP PSYCHIQUE

La reconnaissance récente d'un Handicap lié à la maladie mentale au long cours par la loi 2005-102 résulte d'un long combat des associations de familles confrontées aux difficultés de trouver des lieux d'accueil et d'accompagnement pour leur descendant dont la pathologie est stabilisée, et dont l'hôpital prévoit la réorientation vers une structure médico-sociale. Cette reconnaissance oblige à repenser les politiques publiques et les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

### OBJECTIFS

Connaître les principaux axes des politiques publiques conduisant à la prise en compte du Handicap psychique par le secteur médico-social.

### CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires.
- Les principaux rapports d'experts.
- Les débats sur le périmètre de la notion de Handicap psychique, et la question de la prévalence.
- Les relations entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social sur la question de l'accompagnement au long cours, et les études sur les hospitalisations inadéquates.

### MODULE 2 *(une journée)*

#### CONNAÎTRE LE HANDICAP PSYCHIQUE

**La variabilité de l'état de la personne handicapée psychique, son fonctionnement psychique caractéristique, ainsi que la puissance des affects que génère la relation à ces personnes amènent plusieurs questions :**

- **Comment se préparer individuellement et collectivement à accueillir cette population aux besoins spécifiques ?**
- **Comment accompagner au quotidien, c'est-à-dire comment être dans la relation tout en gardant un recul nécessaire ?**



## OBJECTIFS

La formation s'efforcera de répondre à ces questions en trois points :

- Permettre aux accompagnants de comprendre en quoi leur vécu professionnel est la conséquence d'un mode relationnel induit par le fonctionnement psychique de la personne en situation de handicap psychique ;
- Développer les capacités à accompagner au quotidien ces personnes par des savoir-faire et surtout un savoir-être professionnel ;
- Permettre de repérer les effets institutionnels des troubles psychiques afin d'ajuster les réponses de l'établissement à ces effets.

## CONTENU

- Découvrir et différencier les concepts de handicap psychique et de maladie mentale.
- Se familiariser avec les différents fonctionnements psychiques des personnes handicapées psychiques.
- Utiliser le modèle stress/vulnérabilité comme outil de compréhension de situations de décompensation psychique.
- Connaître les besoins spécifiques des usagers handicapés psychiques.
- Comprendre le mécanisme de défense de l'identification projective.
- Interroger la question de la Loi, et des règlements au sein de l'établissement d'accueil.
- Différencier les concepts de violence fondamentale et d'agressivité.
- Acquérir les concepts de « trouvé-crée » et « détruit-crée ».
- Découvrir l'existence et les effets des organisateurs psychiques inconscients au sein de l'institution.

### MODULE 3 *(une demi-journée)*

#### ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN LES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES

**La vie d'une personne touchée par la maladie mentale est ponctuée de périodes de crises qui alternent avec des périodes de relative stabilité. C'est dans son rapport au monde, dans sa représentation des autres que la personne présente des dysfonctionnements, sources de souffrances et de ruptures sociales. Ce qui fait alors handicap, c'est la difficulté pour la personne d'interagir « normalement » et de façon régulière avec son environnement social.**

**Ce n'est donc pas l'atteinte psychique qui fait le handicap mais la combinaison entre le projet de vie, l'environnement et les capacités de la personne concernée. C'est cette combinaison qui est au cœur de l'accompagnement médico-social quotidien.**

## OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires de connaître le dispositif d'accompagnement et d'accueil médico-social dans son articulation avec le dispositif sanitaire.
- Comprendre les modes d'organisation et d'intervention permettant un accompagnement efficace.
- Permettre un repérage des temps institutionnels et des jalons quotidiens qui contiennent et permettent une adaptation progressive aux contraintes sociales.
- Comprendre et être capable de mettre en œuvre la notion de parcours de l'utilisateur.
- Connaître les ressources disponibles sur le territoire.
- Être capable d'innover.

## CONTENU

- Les établissements et services spécialisés dans le domaine du handicap psychique.
- Échanger autour de quatre axes clefs pour un accompagnement durable et de qualité (planification / continuité / adaptabilité / décloisonnement).
- Les axes d'évolution des pratiques d'accompagnements et leur déploiement dans l'environnement institutionnel.

**Formation intra-établissement :** adresser votre demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissements :** 11 octobre et 8 novembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

Durée **1 jour**

• Intervenant :

**Claude VOLKMAR** Directeur général

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS TECHNIQUES

# Faire face aux situations de violences

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

Dans les établissements et services se consolide l'idée que les violences des usagers en direction des professionnels ou entre pairs augmentent. Cette perception, même si elle ne peut pas toujours être objectivée et quantifiée, peut être due à plusieurs facteurs :

- L'évolution des formes de violence dans le contexte sociétal.
- Les modifications des profils des personnes accueillies dans les établissements et services.
- Les modifications des pratiques éducatives.

### OBJECTIFS

- Être capable d'analyser ses pratiques professionnelles en matière de gestion de la violence.
- Comprendre les causes de la violence et savoir adapter ses comportements en fonction des techniques proposées.
- Être capable d'adopter des comportements adaptés en cas d'agression physique.
- Être capable de mettre en place des stratégies créatives de prévention de la violence.
- Être capable de penser la prévention de la violence de façon globale et institutionnelle.

### CONTENU

- Définitions des notions d'agressivité, de conflit, de violence.
- L'évolution des pratiques éducatives et du rapport à l'autorité, en milieu familial et dans les établissements et services.
- La nouvelle personnalité de base narcissique et dépendante.
- Les différents messages de la violence.
- La gestion de la conflictualité ordinaire.
- Établir une cartographie de la violence dans un groupe.
- Les mesures préventives et curatives.
- Gestion pratique de la violence : les postures adaptées.
- Identifier les signes annonciateurs.
- Repenser le dispositif des sanctions.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, psychanalytiques, behaviouristes, et systémiques.
- Études de cas.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 1<sup>er</sup> décembre 2011 et 21 mars 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **2 jours**

• Intervenants :

**Olivier DUCHOSAL** Juriste, Conseiller technique  
Un Psychologue

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation  
s.hilou@creai-ra.org  
téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38  
formation.conseil@creai-ra.org

> **Pour consulter notre offre de formations directement en ligne** <http://www.creai-ra.org>

## FORMATIONS TECHNIQUES

# Promouvoir **le droit à une vie affective et sexuelle** des personnes en situation de handicap

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**La vie relationnelle, affective et sexuelle est une composante essentielle de la vie humaine. Elle est complexe pour chacun mais particulièrement pour les personnes en situation de handicap.**

**Les obstacles et les résistances à l'accès à une vie affective et sexuelle dans les établissements et services médico-sociaux sont nombreux. Les tabous, dénis et paradoxes y sont à l'œuvre.**

**Un mouvement est néanmoins sensible en France et ailleurs pour une meilleure prise en compte de ces questions.**

### OBJECTIFS

- Acquérir des repères théoriques sur la sexualité et son développement.
- Comprendre le vécu des personnes handicapées par rapport à leur sexualité.
- Appréhender les représentations concernant la vie affective et la sexualité des personnes handicapées.
- Se situer en tant que professionnel face aux demandes et aux questionnements des « usagers ».
- Identifier des méthodes et leviers d'accompagnement et inscrire la réflexion sur « la vie affective et la sexualité dans le cadre institutionnel pour une cohérence des pratiques.
- Acquérir des connaissances relatives au cadre juridique existant sur ce thème.
- Poser la question de la sexualité dans le projet d'établissement et le projet personnel de la personne handicapée.
- Définir l'éducation à la sexualité.

### CONTENU

- Les représentations concernant la vie affective et la sexualité des personnes handicapées.
- Les problèmes éthiques en lien avec l'exercice de la sexualité de personnes handicapées : contraception forcée, grossesse et IVG, accompagnement de la sexualité, développement personnel ou faute, plaisir, déplaisir, vie collective et intimité.
- Le consentement de personnes très dépendantes et s'exprimant peu.
- Les aspects juridiques et réglementaires : les limites légales à l'exercice de la sexualité, la légitimité de l'interdit posé dans de nombreux établissements.
- La majorité, la minorité, la tutelle.
- Élaboration d'un cadre éthique partagé visant à favoriser l'accès à ce droit.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports conceptuels.
- Apports juridiques et réglementaires.
- Études de cas et retours d'expériences.
- Formalisation de supports partagés de références.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **2 jours**

• Intervenants :

**Claire Lise RAVAILLE** Psychologue clinicienne

**Samuel BOUFFARD** Directeur du secteur des services en milieu ouvert AFIPAEIM Isère

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILLOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS TECHNIQUES

# Accompagner l'avancée en âge des personnes handicapées

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**Compte tenu des nouvelles dispositions légales et réglementaires, de nombreux établissements et services accueillant des personnes handicapées adultes sont conduits à accompagner de façon durable leur avancée en âge et les changements qu'elle produit. Pour d'autres, des réorientations seront nécessaires avec toutes les interrogations sur la meilleure solution à trouver. Pour que la qualité du service rendu soit garantie, les professionnels de l'accompagnement et du soin doivent disposer de connaissances, de méthodes d'évaluation et d'outils pratiques leur permettant de proposer les meilleures solutions au quotidien.**

### OBJECTIFS

- Connaître les évolutions juridiques en matière de lieux de vie, de régimes d'aide sociale, de ressources, à partir de 60 ans.
- Connaître les solutions disponibles actuellement en matière de lieux de vie.
- Connaître les dimensions du vieillissement de la personne handicapée, dans sa vie quotidienne et en matière de santé.
- Concevoir un accompagnement adapté dans une organisation quotidienne repensée.
- Savoir conduire les transitions nécessaires.

### CONTENU

- Les politiques publiques favorisant la convergence entre handicap et dépendance.
- Les réponses disponibles aujourd'hui dans les établissements et services gérontologiques et du handicap.
- Penser le lieu de vie au regard du nouveau statut de la personne : ressources, régime d'aide sociale.
- Évaluer les effets de l'avancée en âge et poser les objectifs d'un nouveau projet personnalisé : suivi de la santé, rythmes de vie, repenser les activités quotidiennes, socialiser dans cette nouvelle période de la vie.
- Accompagner la réorientation si nécessaire : aménager les transitions.

### OUTILS

#### Accompagner au devenir vieux

- Une aide à la mise en mots du devenir pour le sujet et ses parents.
- Réaliser une analyse rétrospective des facteurs de changements et des capacités d'adaptation (les points clefs d'analyse).
- Élaborer une grille d'observation des effets de l'avancée en âge.
- La transition : entre le lâcher prise des professionnels et la stimulation excessive.

#### Les aménagements

- Les aménagements individuels (rythme, espace, soins...).
- Les outils pour préserver les acquis et travailler sur les capacités cognitives et relationnelles au quotidien (atelier Mémoire, accompagnement Snoezelen).

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques en santé, juridiques, sur la connaissance des dispositifs.
- Apports pratiques à partir d'études de cas et d'expériences des stagiaires.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

**Formation inter-établissement** dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

**Olivier DUCHOSAL** Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU**

Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS JURIDIQUES

# Refus de soins et fin de vie : solutions juridiques, enjeux éthiques

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

Les établissements et services médico-sociaux accompagnent parfois des personnes vulnérables en situation de grande dépendance à laquelle peuvent s'ajouter le vieillissement et la maladie.

Les problématiques liées au refus de soins, au refus de l'acharnement thérapeutique des personnes en fin de vie et souvent sous protection juridique confrontent les professionnels à des questions d'ordre éthique et juridique nécessitant de connaître le dispositif de droit commun leur permettant d'éclairer leurs choix.

La loi Léonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie, complétée par les décrets du 6 février 2006, a recherché une solution éthique à l'encadrement juridique de la relation médicale entre le médecin, l'entourage de la personne et le malade en fin de vie.

Cette loi apporte trois dispositions essentielles à la relation de soins et favorise l'expression de la volonté de la personne :

- Interdiction de toute obstination déraisonnable.
- Droits du patient renforcés.
- Protection juridique du majeur et respect de l'autonomie de la volonté de la personne vulnérable.
- Processus décisionnel en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements.

### OBJECTIFS

- Prendre connaissance du dispositif législatif et réglementaire entourant la fin de vie et le refus de soins.
- Se donner des repères quant à la valeur juridique de l'expression de la volonté chez les personnes vulnérables.

### CONTENU

- Présentation de la loi du 22 avril 2005.
- L'interdiction de l'obstination déraisonnable.
- Le renforcement du droit des patients.
- Le processus décisionnel en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements.
- La personne de confiance.
- Les directives anticipées.
- Réflexion éthique et juridique autour de cas pratiques.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas.
- Échanges et analyse d'expériences.
- Étude de jurisprudence.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 21 novembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

**Olivier DUCHOSAL** Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS JURIDIQUES

# La loi du 2 janvier 2002 : application du droit des usagers dans les associations tutélares

FORMATIONS

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**Au regard de nombreuses « failles » constatées dans l'accompagnement des personnes majeures sous protection juridique et dans le but de renforcer les droits à un accompagnement plus global de ces personnes qualifiées de « vulnérables » par le droit pénal, l'une des lois du 5 mars 2007 devait indéniablement réformer deux lois en la matière : la loi du 18 octobre 1966 relative aux prestations sociales et celle du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs.**

**La loi du 2 janvier 2002 avait déjà affirmé un certain nombre de prérogatives tendant à améliorer les droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux. La loi du 5 mars 2007 et ses décrets d'application réaffirment les droits précédemment renforcés en 2002, en y introduisant de nouvelles données spécifiques aux majeurs protégés ou à protéger.**

### OBJECTIFS

- Connaître et s'approprier les règles relatives aux droits des usagers issues de la loi du 2 janvier 2002.
- Comprendre l'articulation de cette loi avec celle relative à la réforme de la protection juridique des majeurs.
- Comprendre les enjeux de la contractualisation.

### CONTENU

- Présentation de la loi du 5 mars 2007 (accompagnement social et judiciaire des majeurs vulnérables).
- La meilleure prise en compte des droits de la personne protégée : quelle incidence dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ?
- Les différentes mesures de protection.
- Les difficultés liées au recueil de l'expression de la volonté des tuteurs ou curateurs.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports conceptuels et juridiques.
- Illustrations et études de cas.
- Analyse des situations et des réponses existantes.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 30 novembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

**Olivier DUCHOSAL** Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS JURIDIQUES

# Responsabilité civile et pénale des dirigeants et salariés et gestion des risques

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

**La responsabilité des professionnels des services et établissements sociaux et médico-sociaux est aujourd'hui en pleine évolution.**

**Qu'est ce que la responsabilité ? Il s'agit d'une question qui se pose régulièrement au travailleur social ainsi qu'aux dirigeants des établissements et services sociaux et médico-sociaux lorsqu'ils se trouvent confrontés à des choix et qu'ils doivent prendre des décisions.**

**En qualité de professionnel, à titre professionnel, sur le plan civil et parfois sur le plan pénal, la responsabilité des professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux peut être engagée.**

### OBJECTIFS

- S'approprier les règles de la responsabilité juridique (civile, pénale, professionnelle).
- Permettre aux professionnels d'identifier les conséquences juridiques découlant de leur activité professionnelle.
- Être en mesure de hiérarchiser la prise de risque.

### CONTENU

- Le système juridictionnel français. Les différentes juridictions pouvant avoir à connaître d'actes engageant la responsabilité des professionnels.
- Les différents types de responsabilité. Les règles qui fondent les différents types de responsabilité en droit positif français.
- Prendre les décisions adéquates. Les règles générales de la responsabilité que le travailleur social doit connaître comme une aide à la décision pour organiser son travail de manière éclairée.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas.
- Échanges et analyse d'expériences.
- Présentation de jurisprudences.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 9 décembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

**Olivier DUCHOSAL** Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU**

Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS JURIDIQUES

# Appropriation et mise en application

## du droit des patients par les professionnels

### des établissements sociaux et médico-sociaux

FORMATIONS

■ ■ ■ ■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

#### CONTEXTE

Les professionnels de santé qui accompagnent des personnes vulnérables dans les établissements sociaux et médico-sociaux sont souvent confrontés à des difficultés qui interrogent avant tout le corps médical. Au-delà de la mise en œuvre du droit des usagers issus de la loi du 2 janvier 2002 par les équipes pluridisciplinaires des établissements sociaux et médico-sociaux, la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé offre des réponses qui intéressent directement l'accompagnement médical délivré dans ces structures.

#### OBJECTIFS

- S'approprier les règles juridiques issues de la loi du 4 mars 2002.
- Se donner un cadre de réflexion en complément de celui donné par la loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale.

#### CONTENU

- Apports de la loi du 4 mars 2002 dans le secteur social et médico-social.
- Les problématiques spécifiques au domaine de la santé.
- Apports juridiques relatifs aux problématiques des professionnels de santé exerçant dans le secteur social et médico-social.

#### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas et échanges d'expériences.
- Étude de jurisprudence.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 2 décembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **2 jours**

• Intervenant :

**Olivier DUCHOSAL** Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILLOU**

Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## FORMATIONS JURIDIQUES

# Les écrits professionnels et le partage des informations

■ ■ ■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

Les usagers et leurs représentants ont dorénavant accès à tous les écrits les concernant et en particulier à leur dossier. Ceci introduit une modification du rapport des professionnels aux écrits et aux éléments constitutifs du dossier de l'utilisateur. Quoi et comment écrire pour être lu par l'utilisateur ? Par ailleurs, la notion de secret professionnel est souvent source d'incertitudes pour les professionnels du secteur social et médico-social et les débats actuels sur cette question nécessitent une clarification du cadre applicable. Cette notion pose aussi la question de l'information utile et de son contenu et nécessite une compréhension des règles qui leur sont attachées et qui permettent de sécuriser les pratiques.

### OBJECTIFS

- S'approprier les règles juridiques encadrant les pratiques du dossier de l'utilisateur.
- Permettre aux professionnels en situation d'écrire d'appréhender la globalité des enjeux éthiques et juridiques des écrits professionnels.
- En déduire des recommandations de méthode pour leur élaboration.

### CONTENU

#### Le dossier unique de l'utilisateur

- Les aspects juridiques de constitution et d'usage du dossier.
- L'architecture du dossier, son contenu, ses modalités d'actualisation.
- Ses liens avec le dossier médical.
- La confidentialité d'accès au dossier.
- L'organisation de sa transmission et son archivage.

#### La formalisation des écrits professionnels

- Les enjeux éthiques et juridiques des écrits professionnels.
- Les recommandations de méthode pour l'élaboration des écrits.
- La formalisation des écrits.

#### Le secret professionnel, le secret partagé et les informations utiles

- Les enjeux éthiques et juridiques des écrits professionnels.
- Les recommandations de méthode pour l'élaboration des écrits.
- La formalisation des écrits.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Apports juridiques et réglementaires.
- Analyse des outils existants dans l'établissement ou le service et repérage des points d'amélioration.
- Élaboration d'un document cadre pour un usage adapté du dossier unique et la formalisation des écrits professionnels.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

**Formation inter-établissement** 8 et 9 février 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **1 ou 2 journée(s)** selon le niveau de pratique des participants et l'analyse des besoins.

• Intervenants : Un formateur du CRDI

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) : **380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILLOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> **Pour consulter notre offre de formations directement en ligne** <http://www.creai-ra.org>

## MANAGEMENT

## La valorisation des compétences des travailleurs handicapés en ESAT

FORMATIONS

■■■ **FORMATION CONÇUE ET RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC LE CRDI RHÔNE-ALPES**

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

**CONTEXTE**

La législation a modifié le cadre d'intervention des ESAT : mission d'appui à l'exercice des activités à caractère professionnel, application du droit à la formation professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des publics accueillis et du contexte économique implique de repenser les activités et l'organisation du travail.

Ces enjeux imposent de définir et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation, de maintien et de développement des compétences pour les travailleurs handicapés leur permettant de bénéficier d'un réel parcours professionnel comme toute personne exerçant une activité professionnelle.

**OBJECTIFS**

- Connaître les dispositifs de formation professionnelle continue
- Concevoir des actions de professionnalisation en lien avec le projet individualisé du travailleur en ESAT.

**CONTENU**

**Le cadre réglementaire relatif à la Formation Professionnelle et Continue (FPC) des travailleurs handicapés**

- Le renforcement des droits à l'accès à la formation par la loi du 11 février 2005.
- Le décret du 20 mai 2009.
- Le principe de codécision mis en œuvre dans la loi du 4 mai 2004.
- Les enjeux d'une politique de formation.
- Les conditions d'une réussite d'une action de professionnalisation.

**Méthodologie d'approche du développement des compétences au travail**

- Le projet personnalisé, pierre angulaire du processus.
- Le référentiel d'activité de l'atelier.
- L'analyse de l'activité : déclinaison des tâches et des compétences correspondantes.

**De l'analyse du besoin à la mise en œuvre de l'action**

- Approche des différents dispositifs : RSFP, VAE et RAE.
- Les savoirs de base, formations transversales et formations métiers.
- Le dispositif de financement de la formation des travailleurs.

**MÉTHODES DE FORMATION**

- Analyse préalable des besoins.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Restitution des travaux réalisés post formation.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

**Formation inter-établissement** dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **2 journées de formation espacées d'un mois**

• Intervenant :

**Natalia BREYSSE** Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre de formations directement en ligne <http://www.creai-ra.org>

## MANAGEMENT

## Acquérir les compétences pour mener un autodiagnostic de la GPEC

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

**CONTEXTE**

La gestion des ressources humaines s'inscrit peu à peu dans la vision élargie de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui seule donne la bonne perspective pour une approche prévisionnelle tenant compte des enjeux du secteur social et médico-social :

- Maintenir un niveau de qualification élevé des personnels.
- Prévenir les effets du GVT (glissement vieillesse et technicité).
- Tenir compte de la pyramide des âges.
- Prévenir l'usure professionnelle.

**OBJECTIFS**

- Connaître les enjeux de la mise en place de la GPEC en établissement.
- Maîtriser la cadre juridique autour de la GPEC.
- Apprendre à réaliser un autodiagnostic de la GPEC puis analyser les résultats.
- Savoir faire la GPEC un outil intégré à l'établissement au service de sa performance.

**CONTENU****Connaître les enjeux de la mise en place de la GPEC en établissement**

- Définition de la GPEC.
- Les enjeux des accords de GPEC.

**Maîtriser la cadre juridique de la GPEC**

- La loi du 18 janvier 2005 pour la programmation de la cohésion sociale.
- Les textes législatifs et réglementaires en lien avec la formation professionnelle.

**Apprendre à réaliser un autodiagnostic de la GPEC puis analyser les résultats**

- Les outils permettant de mener une analyse complète au sein de son établissement.
- Les indicateurs disponibles et leur interprétation.

**Savoir faire la GPEC un outil intégré à l'établissement au service de sa performance**

- Favoriser l'émergence de compétences.
- Utiliser le recrutement et le plan de formation comme outils au service de la démarche compétence.

**MÉTHODES DE FORMATION**

- Apports théoriques, méthodologiques et techniques.
- Échanges d'expériences.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **2 journées de formation espacées d'un mois**

• Intervenant :

**Natalia BREYSSE** Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> **Pour consulter notre offre de formations directement en ligne** <http://www.creai-ra.org>

## MANAGEMENT

## Fiches de postes et entretiens annuels d'évaluation : des outils au service du management des ressources humaines

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

**CONTEXTE**

**Si historiquement le fonctionnement des établissements médico-sociaux a pu s'inscrire dans une certaine moralité, les réformes de ces dernières années poussent à davantage de formalisation. Le domaine de la gestion des ressources humaines n'échappe pas à cette contrainte.**

**Au delà de ces obligations légales, il s'agit principalement pour les établissements médico-sociaux, dans un contexte où l'organisation du travail devient un levier essentiel pour améliorer les pratiques, de se donner les moyens de mieux comprendre les processus réels de travail et d'agir dessus.**

**La fiche de poste permet ainsi de formaliser les missions et activités de chaque acteur d'une structure. Elle constitue également le support indispensable d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences adaptée et pertinente. La construction et l'adaptation des fiches de postes, au regard des changements réguliers intervenant dans les structures deviennent essentielles.**

**Une fiche de poste bien pensée peut enfin constituer une balise intéressante pour organiser les entretiens individuels d'évaluation.**

**OBJECTIFS**

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire lié aux fiches de poste et plus généralement au développement des compétences (droit à la formation...).
- Comprendre la place de la fiche de poste dans l'organisation du travail et dans le développement d'une politique de GRH.
- Se doter d'outils permettant la construction de fiches de poste propres à votre structure et leur actualisation selon les évolutions.
- Appréhender les modalités d'insertion d'objectifs personnalisés dans les fiches de poste.
- Comprendre la dimension stratégique de l'entretien annuel d'évaluation comme outil de développement des compétences au service des ressources humaines de l'établissement.
- Être capable de mener des entretiens annuels d'évaluation pour en faire un outil de progrès pour l'établissement et les collaborateurs.
- Organiser le suivi de l'entretien et notamment les implications en terme de développement des compétences des professionnels.

### CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire en lien avec les fiches de poste et le développement des compétences.
- Le vocabulaire lié aux fiches de poste : missions, activités, tâches...
- La construction des fiches de poste et leur actualisation (méthode, articulation avec les autres outils institutionnels).
- Les objectifs de l'entretien annuel d'évaluation : définition, finalité, spécificités, contraintes et freins.
- La notion d'objectifs : définition, nature et hiérarchisation des objectifs.
- La préparation de l'entretien : les différentes grilles d'entretien, la préparation de la rencontre.
- Le déroulement de l'entretien : animer l'entretien, introduire l'entretien et clarifier les objectifs, analyser les objectifs, les résultats et leurs atteintes, conclure l'entretien et préparer le suivi.
- Assurer le suivi de l'entretien.

### MÉTHODES DE FORMATION

- Analyse préalable des besoins.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Restitution des travaux réalisés post formation.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>



**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée **2 journées de formation espacées d'un mois**

• Intervenant :

**Natalia BREYSSE** Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour.** Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## MANAGEMENT

## La prévention des risques psychosociaux

### dans le secteur sanitaire, social et médico-social : quels leviers d'action pour l'employeur ?

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

**CONTEXTE**

**Outre les obligations légales et réglementaires de l'employeur quant à la prévention et au traitement des risques psychosociaux, cette thématique est un véritable enjeu de société. Les impacts de la souffrance au travail des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social sont largement sous-estimés (risques de maltraitance, souffrance au travail, impacts économiques...).**

**Cette formation permet d'appréhender la thématique des risques psychosociaux (enjeux, responsabilités...) mais également de faire le lien avec sa pratique : quelles modalités de diagnostic du climat psychosocial ? Quels outils de prévention des risques ? Quelles actions possibles ?**

**OBJECTIFS**

- Se doter d'une définition commune des termes et concepts se rapportant aux risques psychosociaux.
- S'approprier le cadre législatif et réglementaire liés aux risques psychosociaux.
- Appréhender les enjeux de la prévention des risques psychosociaux.
- Être en capacité d'identifier les indicateurs disponibles permettant de mesurer le climat psychosocial.
- Savoir déterminer les facteurs de risques propres à sa structure et construire des leviers d'action spécifiques quant à la prévention et au traitement des risques psychosociaux.

**CONTENU**

- Définition des risques psychosociaux.
- Le vocabulaire lié aux risques psychosociaux : usure professionnelle, stress, burnout...
- Le cadre législatif et réglementaire en lien avec les risques psychosociaux ; État de la jurisprudence disponible.
- Les impacts possibles de la non prise en compte des risques psychosociaux ; la perte de sens.
- Le lien entre la prévention des risques psychosociaux et la prévention des risques de maltraitance.
- Les spécificités de la relation d'aide.
- Les indicateurs permettant la mesure du climat psychosocial.
- Les dispositifs de veille, de prévention et de traitement des risques psychosociaux.
- Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

**MÉTHODES DE FORMATION**

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Étude documentaire.
- Étude de cas, exercices pratique.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 17 novembre et le 15 décembre 2011



# CONSEIL

CONSEIL





## • Contacts

**Matthieu DEMARQUEZ**

Conseiller Technique

m.demarquez@creai-ra.org

Téléphone : 04 72 77 76 29

**Sabrina HLILOU**

Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## Les prestations de conseil

Les récentes logiques de rationalisation et d'efficacité, de rapprochements inter-associatifs, de fusion, de contractualisation, de planification régionale... confrontent les dispositifs et les modes de gestion à de nouvelles perspectives, mais également à de nouveaux défis et de nouvelles contraintes. Ce contexte conduit les dirigeants d'associations et d'établissements et services sociaux et médico-sociaux à définir et mettre en œuvre des stratégies d'évolution souvent complexes, tant dans la formulation d'objectifs partagés. Il interroge aussi les articulations et les seuils à trouver entre la rationalisation, les contraintes budgétaires et les objectifs réaffirmés de qualité, d'inclusion sociale, de réponses souples et individualisées aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion.

Dans ce cadre, tout opérateur est confronté à une logique de réflexion et d'action combinant méthodologie de projet et expertise. Le CREAI Rhône-Alpes, avec son réseau d'intervenants (juristes, responsables financiers, dirigeants d'établissements et services), vous accompagne dans le cadre d'une méthodologie globale combinant analyse stratégique, méthodologie de projet, diagnostic et expertise, concertation interne et externe.

### INTERVENTIONS RÉCENTES :

- Diagnostics préalables à l'élaboration d'un CPOM.
- Accompagnement d'un projet commun de fusion entre associations gestionnaires.
- Appui à la concertation inter associative pour la création en commun d'un nouvel équipement.
- Accompagnement d'une démarche de création d'un siège agréé.
- Accompagnement à la redéfinition des référentiels métiers pour une association gestionnaire...

## Les prestations de diagnostic et d'audit

- Le diagnostic vise la collecte et l'analyse des informations pour une aide à la décision et l'élaboration d'un plan d'action dans un cadre co-construit entre les instances dirigeantes de l'organisme gestionnaire, la direction de l'établissement ou du service et l'intervenant. Nous proposons une approche globale (organisation et fonctionnement) ou ciblée (processus, analyse de population, ressources humaines) et favorisons une approche participative permettant le croisement des différents points de vue pour une meilleure appropriation des résultats par les acteurs concernés.
- L'audit confronte, par la mesure et l'observation, un ensemble de normes organisationnelles et sociales à la réalité du fonctionnement d'un établissement ou service. Il vise à objectiver les concordances et les écarts entre le service rendu et ses modalités de mise en œuvre et les exigences ou attendus internes et externes.

### INTERVENTIONS RÉCENTES :

- Audits organisationnels et fonctionnels (EHPAD, CHRS, MAS)
- Audit organisationnel et fonctionnel d'une résidence combinant MAS, FAM et FV
- Audit du « système qualité » d'une association
- Diagnostics préalables à la redéfinition du projet (IME, CMPP)...

# ÉTUDES

ÉTUDES



## Observation **des besoins**

### **L'ÉLABORATION ET L'ADAPTATION DES PROJETS NÉCESSITENT AU PRÉALABLE LA CONNAISSANCE DES BESOINS DES POPULATIONS SUR UN TERRITOIRE ET DE LEUR ÉVOLUTION**

Le CREAI Rhône-Alpes a développé des méthodologies pour l'évaluation des besoins et attentes des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale (analyse des situations de vie, recueil des attentes, enquêtes de satisfaction, entretiens, auditions...) permettant de définir les modalités d'accompagnement, de soutien ou d'aide les mieux adaptées à leur situation.

Le CREAI Rhône-Alpes peut ainsi se mettre à disposition des associations, des établissements et des services pour réaliser des études de population sur un territoire donné, dans le cadre de la révision de projets d'établissement ou de service ou de réponse à des appels à projet.

Il participe ou met en place une veille régulière sur l'évolution des besoins ou de leur expression.

Le CREAI Rhône-Alpes propose pour une observation continue des besoins, la préparation et la mise en place de systèmes d'observation sociale et médico-sociale, partagée et pérenne, à l'échelle d'un territoire départemental, d'une association, d'un groupement d'établissements ou de services.

#### **CONTACTS**

Éliane CORBET, Directrice technique  
e.corbet@creai-ra.org

Camille GILIBERT, Conseillère technique  
c.gilibert@creai-ra.org





## Évaluation des situations

**LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ DES RÉPONSES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SONT INTIMEMENT LIÉES À LA QUALITÉ DE L'ÉVALUATION DES SITUATIONS DE VIE DES PERSONNES, AU RÔLE ACTIF DES PERSONNES DANS L'ÉVALUATION ELLE-MÊME.**

Le CREAI Rhône-Alpes a travaillé à la construction d'outils d'évaluation des situations individuelles, par exemple :

■ **Dans le champ de la protection de l'enfance : un outil d'évaluation diagnostique des situations de vie des enfants et de leur famille.**

La construction puis la validation scientifique de cet outil, destiné aux professionnels, se sont inscrites dans le cadre d'un programme de recherche action soutenu par l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger), et en partenariat avec quatre Conseils généraux. Sa diffusion est actuellement en cours dans différents départements français, accompagnée d'actions de formation à destination des professionnels.

■ **Dans le champ du travail protégé : un outil d'évaluation des capacités professionnelles des travailleurs en ESAT, construit dans le département du Rhône.**

La finalité consiste à offrir aux professionnels et responsables d'ESAT un support méthodologique permettant de réaliser ou soutenir la réalisation de parcours professionnels pour les travailleurs qu'ils accueillent. Cet outil, construit avec les professionnels, a donné lieu à une formation de l'ensemble des moniteurs d'atelier du département ; il a fait l'objet d'une application informatique, permettant la mise en place d'une observation départementale des projets professionnels et de formation.

■ **Construction d'un outil diagnostique des stratégies familiales d'ajustement aux situations handicapantes.**

Les parents des enfants vivant une situation de grande dépendance développent leurs compétences pour faire face aux contraintes liées à la situation de handicap. Ils mettent en œuvre une stratégie qui se réfère à leur manière de se représenter comme acteurs de l'ensemble de ressources (objets, attitudes, personnes...). L'articulation des interventions professionnelles aux stratégies développées par les parents est essentielle, faute de quoi, les professionnels participent à l'adversité et se condamnent à l'inefficacité.

L'enjeu est de donner aux professionnels et aux parents eux-mêmes les moyens d'identifier la démarche de ceux-ci ainsi que leurs besoins afin que les parents sollicitent (et/ou que leur soient proposées) des actions ciblées, adaptées à l'évolution de leur situation et à celle de leur enfant. Cet outil issu d'une recherche conduite par le CREAI Rhône-Alpes il y a quelques années y participe.

■ **Dans le domaine du handicap psychique :**

Le CREAI Rhône-Alpes a participé à la recherche action sur l'évaluation partagée entre équipes pluridisciplinaires MDPH et équipes des secteurs psychiatriques. L'objectif était d'initier des collaborations semblables sur d'autres territoires et de formuler des recommandations en termes d'évaluation, d'organisation des partenariats.

### CONTACTS

Éliane CORBET, Directrice technique  
e.corbet@creai-ra.org

Camille GILIBERT, Conseillère technique  
c.gilibert@creai-ra.org

## Accompagnement à l'élaboration du projet de vie

Le CREAI Rhône-Alpes a contribué avec le soutien de l'AFM à la construction d'un guide à l'accompagnement à l'élaboration du projet de vie. Ce guide est maintenant disponible.

En effet, la loi du 11 février 2005 pose comme principe le fondement de la démarche d'accès au droit à la compensation sur le projet de vie formulé par la personne. Elle affirme ainsi que la compensation ne peut être laissée à la seule appréciation des professionnels. Pour autant cette démarche demande à être étayée tant pour les personnes handicapées qui le souhaitent, que pour leurs accompagnateurs ou pour les personnes mises à disposition par la MDPH.

Le CREAI Rhône-Alpes peut mettre à disposition ces différents outils, il peut également apporter son expertise pour la création d'outils d'évaluation de situations de vie, adaptés à des situations de handicap spécifiques.

### CONTACTS

Éliane CORBET, Directrice technique  
e.corbet@creai-ra.org

Camille GILIBERT, Conseillère technique  
c.gilibert@creai-ra.org



# ADHÉRENTS

ADHÉRENTS





• informations en ligne  
<http://www.creai-ra.org/adherer.html>

• Voir la charte  
<http://www.creai-ra.org/IMG/charte-creai2003.pdf>

• Suivi des adhésions  
**Commission de suivi des adhérents**  
Marie-Noëlle VAILLANT  
mn.vaillant@creai-ra.org

> La commission de suivi peut être saisie pour examiner une situation particulière concernant l'adhésion ou le versement de la cotisation ou de la contribution

## Pourquoi **adhérer** ?

**Depuis sa création, le CREAI Rhône-Alpes est au service des acteurs du secteur social et médico-social de la région. Aujourd'hui, dans un nouvel environnement institutionnel et un resserrement des contraintes économiques, promouvoir et défendre la meilleure qualité pour l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables est un objectif prioritaire.**

**Cette priorité suppose un dialogue constant et fructueux entre les décideurs et les porteurs de projets visant l'innovation et la prise en compte des nouveaux besoins qui émergent.**

**Animer ce dialogue est notre métier quotidien au CREAI Rhône-Alpes et nous avons besoin de votre soutien et de votre expertise. Votre soutien permet de garder l'indépendance du CREAI Rhône-Alpes. Votre expertise enrichit le débat régional et porte les idées neuves dont seront faites les politiques sociales de demain. Adhérer au CREAI Rhône-Alpes, c'est contribuer par votre engagement à faire avancer les valeurs et les idées qui font la spécificité du secteur social et médico-social.**

### ■ DIALOGUE

Le CREAI Rhône-Alpes est un organisme à vocation technique qui réalise des missions d'étude, de conseil et de valorisation du secteur social et médico-social en favorisant le dialogue entre les différents acteurs : décideurs, financeurs, gestionnaires, professionnels, bénéficiaires...

Toutes les actions du CREAI Rhône-Alpes sont guidées par le souci d'une constante traduction des enjeux techniques : connaître les besoins, individuels et collectifs, les analyser, promouvoir les meilleures réponses.

### ■ INDÉPENDANCE

Cette mission technique d'intérêt général nécessite donc une véritable indépendance de fonctionnement aux plans statutaire et économique, permise par les adhérents du CREAI Rhône-Alpes.

### ■ DIVERSITÉ

La diversité des adhérents, qui représentent l'ensemble du secteur social et médico-social au sens de la loi 2002-2, garantit la pertinence du CREAI Rhône-Alpes grâce à l'approche transversale et partagée des problématiques qu'il rend possible.

## LA COTISATION

### Pour qui ?

Tout organisme public ou privé doté d'une personnalité morale et œuvrant dans le domaine social et médico-social :

- les administrations publiques (État) et collectivités territoriales (région, département, commune...),
- les établissements publics dotés d'une personnalité autonome (établissements sociaux ou médico-sociaux à caractère public, hôpitaux...),
- les organismes privés à but non lucratif (associations loi de 1901, gestionnaires ou non d'établissements et de services, de centres de formation, les groupements de coopération...),
- les organismes privés à but commercial (personnes physiques, SARL, SA, groupements d'intérêt économique...).

### Comment ?

Par sa cotisation, d'un montant unique de 100 € pour l'année civile, l'organisme cotisant marque son engagement dans la vie associative du CREAI Rhône-Alpes selon les termes de la charte. Quelle que soit sa taille, chaque organisme cotisant dispose d'une voix délibérative à l'Assemblée générale et il est éligible aux instances dirigeantes du CREAI Rhône-Alpes. Le conseil d'administration agréé les candidatures.

### Quels avantages ?

- Tarifs réduits à toutes nos journées d'étude et événements.
- Tarifs réduits à nos formations inter-établissements et services.
- Envoi gracieux de nos parutions et publications.
- Diffusion de vos informations et vos événements dans les pages d'actualités de notre site internet.
- Diffusion ciblée de vos informations et vos événements à partir de notre répertoire régional des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des organismes gestionnaires (sur devis).

### Le saviez-vous ?

**Droit à une demi-journée d'information et/ou de sensibilisation pour vos établissements et services à jour de contribution sur la base des thématiques proposées (cf. pages suivantes).**

## LA CONTRIBUTION

### Pour qui ?

Les établissements et les services au sens de l'article 15 de la loi du 2 janvier 2002 (article L 312-1 du CASF) relevant d'organismes cotisant au CREAI Rhône-Alpes, avec les précisions suivantes :

- l'établissement ou service est une unité de production dépendant d'une entité juridique qui adhère au CREAI Rhône-Alpes,
- pour une même entité, on distinguera autant d'établissements que d'implantations géographiques et/ou de budgets distincts,
- en un même lieu, si plusieurs activités dépendent de budgets distincts, on identifiera autant d'établissements dans le même lieu que de budgets distincts. A ce titre, le siège d'un organisme gestionnaire constituera un établissement distinct.

### Comment ?

- La contribution est versée pour une année civile, sur la base du 1/1000<sup>e</sup> des ressources publiques allouées à l'établissement ou service.
- La contribution participe à l'indépendance technique du CREAI Rhône-Alpes qui s'engage par sa charte à maintenir un équilibre entre les diverses formes de ressources (subvention, cotisation, contribution, autofinancement) garant de son indépendance.
- L'établissement ou le service contribuant est invité à participer à l'Assemblée générale où il dispose d'une voix « consultative » aux débats d'orientation et de programmation des activités du CREAI Rhône-Alpes.

### Quels avantages ?

- Accès gratuit et illimité au service régional d'offres d'emploi.
- Tarifs réduits à toutes nos journées d'étude et nos événements.
- Tarifs réduits à nos formations inter-établissements et services.
- Envoi gracieux de nos parutions et publications.
- Demi-journée d'information et/ou de sensibilisation sur la base des thématiques proposées (cf. le supplément joint).
- Diffusion de vos informations et vos événements dans les pages d'actualités de notre site internet.
- Diffusion ciblée de vos informations et vos événements à partir de notre répertoire régional des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des organismes gestionnaires (sur devis).



## Interventions **d'information ou sensibilisation** auprès de nos adhérents

Prévues sur une demi-journée, ces interventions sont proposées sous forme de conférence/débat avec votre bureau, votre conseil d'administration, votre équipe de direction et/ou vos professionnels (voir les thématiques ci-après). Si des associations ou établissements d'un même territoire sollicitent une intervention identique, nous pouvons en regrouper les participants.

Le cas échéant, une autre thématique pourra être spécifiquement abordée en lieu et place de celles proposées telles : l'avancée en âge des personnes handicapées, l'accueil en établissement de personnes handicapées par la maladie mentale, l'évaluation des compétences des travailleurs handicapés en ESAT...

### ■ La réforme des politiques publiques et le nouvel environnement institutionnel

Comprendre et intégrer les enjeux actuels du secteur : la RGPP a profondément bouleversé le paysage de notre secteur et de nouveaux dispositifs et institutions se mettent en place (ARS, appels à projets...).

Intervenants pour cette demi-journée de conférence/débat :

Éliane CORBET / [e.corbet@creai-ra.org](mailto:e.corbet@creai-ra.org)  
David PIOVESAN / [d.piovesan@creai-ra.org](mailto:d.piovesan@creai-ra.org)  
Claude VOLKMAR / [c.volkmar@creai-ra.org](mailto:c.volkmar@creai-ra.org)

### ■ Intégrer dans son évaluation interne les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM

L'Agence publie régulièrement des recommandations que peuvent s'approprier les professionnels, mais il n'est pas inutile qu'un conseil d'administration ou les familles s'en informent...

Intervenant pour cette demi-journée de conférence/débat :

Claude VOLKMAR / [c.volkmar@creai-ra.org](mailto:c.volkmar@creai-ra.org)

### ■ S'engager dans un CPOM

Comprendre les enjeux de la contractualisation avec les pouvoirs publics avant de commencer à négocier...

Intervenant pour cette demi-journée de conférence/débat :

Matthieu DEMARQUEZ / [m.demarquez@creai-ra.org](mailto:m.demarquez@creai-ra.org)

### ■ Se préparer à l'évaluation externe

Pour de nombreux établissements, l'évaluation interne s'achève et, avec la rédaction du rapport final, commence à se poser la question de l'évaluation externe et de sa préparation...

Intervenants pour cette demi-journée de conférence/débat :

Matthieu DEMARQUEZ / [m.demarquez@creai-ra.org](mailto:m.demarquez@creai-ra.org)  
Claude VOLKMAR / [c.volkmar@creai-ra.org](mailto:c.volkmar@creai-ra.org)

### ■ Promouvoir la bientraitance au bénéfice des personnes accueillies ou accompagnées

Identifier les principaux enjeux pour les établissements et services La question de la bientraitance est aujourd'hui au coeur des pratiques professionnelles quotidiennes et de la préoccupation de la qualité...

Intervenants pour cette demi-journée de conférence/débat :

**Natalia BREYSSE / [n.breysse@creai-ra.org](mailto:n.breysse@creai-ra.org)**

**Éliane CORBET / [e.corbet@creai-ra.org](mailto:e.corbet@creai-ra.org)**

**Claude VOLKMAR / [c.volkmar@creai-ra.org](mailto:c.volkmar@creai-ra.org)**

### ■ Reconnaître et soutenir le rôle essentiel des aidants

Un mouvement de reconnaissance et de soutien des aidants est enfin perceptible dans notre pays... Découvrir le débat et les expériences en cours

Intervenants pour cette demi-journée de conférence/débat :

**Olivier DUCHOSAL / [o.duchosal@creai-ra.org](mailto:o.duchosal@creai-ra.org)**

**Camille GILIBERT / [c.gilibert@creai-ra.org](mailto:c.gilibert@creai-ra.org)**





## Le service interrégional **d'offres d'emploi**

**Le service emploi interrégional, en partenariat avec le CREAI Auvergne et le CREAI Bourgogne est gratuit pour les adhérents qui versent leur contribution annuelle.**

Les principaux cas de figure éligibles à la gratuité :

- L'organisme gestionnaire verse la contribution pour l'ensemble des établissements et services qu'il gère : la gratuité est acquise à l'ensemble des établissements et services.
- L'organisme gestionnaire verse une contribution sélective : les établissements et services qui ne contribuent pas n'ont pas accès à la gratuité.
- Un établissement ou service ne peut pas adhérer en tant que tel au CREAI. Il faut que son organisme gestionnaire adhère en versant sa cotisation, puis l'établissement ou le service verse sa contribution.
- L'organisme gestionnaire peut également bénéficier de la gratuité des offres d'emploi concernant le personnel du siège, en versant une contribution spécifique pour le siège.

Tous les cas particuliers peuvent être soumis à la Commission de suivi des adhérents.

Le service emploi collecte et diffuse sur le site internet du CREAI, au jour le jour, les offres d'emploi concernant la région Rhône-Alpes. Les offres concernant l'Auvergne et la Bourgogne doivent être enregistrées et validées par les CREAI respectifs.

Ce service permet la rédaction et la publication d'offres de recrutement pour les structures du secteur social et médico-social à travers le site internet du CREAI Rhône-Alpes. Les structures des régions Auvergne et Bourgogne doivent s'adresser directement auprès de leur CREAI.

Les structures non adhérentes versent la somme de 90 € pour la publication de leur offre durant un mois.

La procédure est simple. Il suffit d'ouvrir un « compte emploi » dans le site internet : <http://www.creai-ra.org>

### **MODE D'EMPLOI**

Ce compte peut être ouvert par un particulier ou un salarié représentant l'établissement ou le service qui diffusera les offres d'emploi. Cette personne sera considérée par le CREAI comme le « responsable emploi » engageant son établissement ou service.

Afin de déterminer si le compte est ouvert à titre particulier ou professionnel, il ne faut pas omettre de préciser que vous travaillez pour un établissement ou un service social ou médico-social lors de votre inscription. Ensuite, nous devons recevoir par fax, au 04 78 37 03 38, le « formulaire emploi », téléchargé au même niveau que votre inscription, dans lequel vous mentionnez les coordonnées des établissements ou services pour lesquels vous rédigez des offres d'emploi. Nous validons alors votre compte en vous rattachant à votre ou vos établissements ou services. Ce rattachement s'effectue par votre nom et par la ou les fiches établissements concernées du répertoire régional du CREAI Rhône-Alpes.

Par ailleurs, Il est mis à votre disposition dans le site internet, un « formulaire établissement et service » et un « formulaire organisme gestionnaire ». Ces documents nous permettent de compléter et d'affiner notre répertoire régional.

### **CONTACT**

Marie-Noëlle VAILLANT

Responsable du service emploi

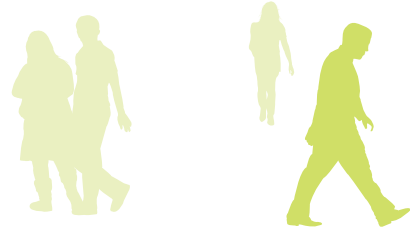
Téléphone : 04 72 77 76 23 – Fax : 04 78 37 03 38

[mn.vaillant@creai-ra.org](mailto:mn.vaillant@creai-ra.org)

# CONTACTS

CONTACTS





## LES SERVICES

**SERVICES ADMINISTRATIFS  
POLE FORMATION CONSEIL****Sabrina HLILOU**

04 72 77 76 22

s.hilou@creai-ra.org

formation.conseil@creai-ra.org

**SERVICE EMPLOI  
LOGISTIQUE ANIMATION ET ÉVÉNEMENTS  
INFORMATION ET SUIVI DES ADHÉRENTS****Marie-Noëlle VAILLANT**

04 72 77 76 23

mn.vaillant@creai-ra.org

emploi@creai-ra.org

**SERVICE COMPTABILITÉ****Aurélie COURDIOUX**

04 72 77 76 28

a.courdioux@creai-ra.org



## LES FORMATEURS ET CONSULTANTS

**Claude VOLKMAR**

Directeur général, CREAI Rhône-Alpes  
Enseignant-chercheur, IFROSS - Université Lyon 3  
Membre du Conseil scientifique de l'ANESM  
c.volkmar@creai-ra.org

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Gouvernance, audit, qualité, bientraitance, vieillissement et handicap**

> **Formation :**  
**Psychologie clinique et psychopathologie, sociologie des organisations**

---

**Éliane CORBET**

Directrice technique, CREAI Rhône-Alpes  
Représentant le CREAI Rhône-Alpes à la CRSA et à des comités de pilotage de suivi de la mise en œuvre de schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale  
e.corbet@creai-ra.org

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Évaluation des politiques sociales et médico-sociales, aide à la planification, schémas d'organisation sociale et médico-sociale, aide à la décision, observation des besoins, évaluation des situations de vie, prévention des violences et des maltraitances, bientraitance.**

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Psychopathologie, pédagogie appliquée, psychopédagogie**

---

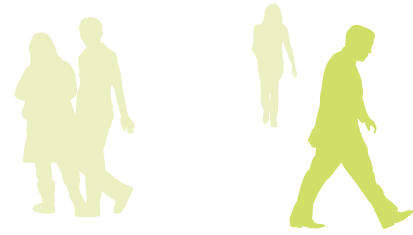
**Natalia BREYSSE**

Juriste, Conseillère technique, CREAI Rhône-Alpes  
n.breyse@creai-ra.org

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Management des structures sanitaires et sociales, projet personnalisé, évaluation interne, GEVA, maltraitance, risques psycho-sociaux**

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Droit privé, gestion des établissements sociaux et médico-sociaux**

---

**Matthieu DEMARQUEZ**

Conseiller technique, CREAI Rhône-Alpes  
m.demarquez@creai-ra.org

- > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Organisation de dispositifs médico-sociaux, CPOM, groupements de coopération, ingénierie de projets innovants, évaluation interne, projet d'établissement ou de service**
  - > **Formation :**  
**Sociologie, politiques locales et développement**
- 

**Olivier DUCHOSAL**

Juriste, Conseiller technique, CREAI Rhône-Alpes  
Enseignant chercheur, IFROSS - Université Lyon 3  
o.duchosal@creai-ra.org

- > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Lois structurantes du secteur social et médico-social, aspects juridiques de la maltraitance, mise en œuvre des droits des usagers (écrits professionnels, secret professionnel, dossier de l'utilisateur, droit d'expression), droit des établissements sociaux et médico-sociaux, conseil juridique aux établissements**
  - > **Formation :**  
**Droit privé, éthique et droit de la santé**
- 

**Camille GILIBERT**

Conseillère technique, CREAI Rhône-Alpes  
c.gilibert@creai-ra.org

- > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Enfance handicapée, scolarisation, planification sociale et médico-sociale, polyhandicap, évaluation multidimensionnelle des situations de Handicap (GEVA).**
  - > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
**Droit public, droit et évaluation des structures sanitaires et sociales**
-

**Le CREAI s'entoure de spécialistes et de professionnels en fonction des problématiques afin de réunir la meilleure équipe d'experts pour vous accompagner dans vos projets :**

**Marie-France CALLU**

Docteur d'État en droit privé,  
Maître de conférences

- > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Droit privé, Droit et éthique, Droit des secteurs sanitaire, social et médico-social.
  - > **Formation :**  
DES Droit privé, DES Sciences criminelles, Doctorat d'Etat Droit privé
- 

**Fabrice DELADOEUILLE**

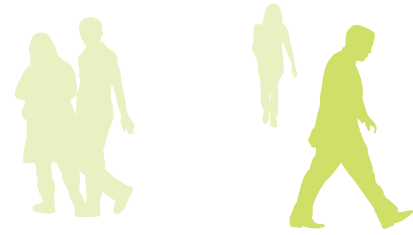
Psychologue clinicien,  
Centre psychothérapique du Nord Dauphiné  
fdeladoeuille@hotmail.fr

- > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Prise en charge des personnes en situation de handicap psychique, élaboration de groupes thérapeutiques, gestion de la violence et de l'agressivité dans les pratiques éducatives, mise en œuvre de partenariats.
  - > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Psychologie clinique et psychopathologie, psychologie du somatique.
- 

**Claire-Lise RAVAILLE**

Psychologue clinicienne  
FAM Montanier, EHPAD, Le Clos de Grex (01) / SSAAD,  
Agglomération d'Annecy (74)

- > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Handicap et vieillissement
  - > **Domaines et thèmes d'intervention :**  
DESS Psychologie Clinique, Université Paris 13.  
CESS en Psychologie clinique du vieillissement,  
Centre pluridisciplinaire de gérontologie, UPMF Grenoble.  
Master 2 de Recherche de Psychologie Clinique et Psychopathologie,  
Université Lyon 2 (en cours).
-

**Samuel BOUFFARD**

Directeur du secteur des services en milieu ouvert AFIPAEIM Isère  
Bouffard.chonas@free.fr / samuel.bouffard@afipaeim.org

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Politiques sociales, Handicaps et vieillissement

> **Formation :**  
DSTS Collège Coopératif Rhône-Alpes Lyon  
DESS Economie et Politiques Sociales IEP Grenoble

---

**Cyrille FANTINO**

Chef de service SAVS GRIM 69  
cyrille.fantino@grim69.org

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Développement des partenariats et des actions conjointes, Soutien des équipes, renforcement de la dynamique d'accueil et d'accompagnement, Soutien dans la gestion et prévention des risques psychosociaux, Gestion des projets, communication, animation, mobilisation, Accompagnement à la création de documents, processus et procédures, Evaluation de la conformité des pratiques, Création d'outils de pilotage et de gestion des engagements qualités

> **Formation :**  
Master 2 IFROSS Lyon 3, droit et management, spécialité direction organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales, Master 1 DOS IFROSS Lyon 3, Diplôme d'éducateur spécialisé (DEES) (cours d'emploi Recherche et Promotions)

---

**David PIOVESAN**

Conseiller scientifique, CREAI Rhône-Alpes  
Maître de conférences en gestion, IFROSS université Lyon 3  
David.piovesan@univ-lyon3.fr

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Gouvernance, audit, restructuration, management général, stratégie

> **Domaines et thèmes d'intervention :**  
Doctorat en gestion (2003), Habilitation à Diriger des Recherches (2010)

---

**Paul VEROT**

Ancien directeur d'EHPAD et FAM,  
Consultant, Ancien professeur associé à l'IFROSS.

---

